

PROCES-VERBAL

I. REUNION ADMINISTRATIVE.

28 août 1948

La séance est ouverte à 15 h25 et débute par la prière.

1o) PRESENTATION DES PARTICIPANTS

M. l'Abbé J. BERNARD, Président, souhaite la bienvenue à tous les participants et précise le titre auquel chacun assiste à la réunion:

- A) Délégués officiels des pays membres : R.P.C. ALBA (Mexique), fondé de pouvoir de M. TRASLOSHEROS, délégué; Rev. J.A.V. BURKE (Grande-Bretagne); Abbé J. DEWAVRIN (France) délégué proposé; M.P. GREGOIRE (Luxembourg); R.P. LUNDERS (Belgique); Mme E. PINEAULT-LEVEILLE (Canada) fondée de pouvoir de Mgr. CHAMBERLAND, délégué; Dr. Ch. REINERT (Suisse); Mme Dr. K. RUDOLF (Autriche) représentant Mgr. FRIED, délégué; M. U. SCIASCIA (Italie), délégué proposé; M. L. WETERINGS (Pays-Bas).
- B) Délégué officiel d'un pays en instance d'affiliation : Rev. S. LASPINA (Malte).
- C) Représentant d'un pays non encore affilié: M. B. RASMUSSEN (Danemark).

Le PRESIDENT présente les excuses de : Mgr. LOPES DA CRUZ (Portugal) retenu par ses occupations de Directeur de RADIO RENASCENCA; R.P. P. MASTERSON (Etats-Unis), qui sera représenté par Mrs. MOORAM; Dr. VANEK (Tchécoslovaquie); Mr. W ROSS (Australie); Mme ETCHEGOHEN de CASAS (Cuba); M. H. SAGET (Maroc) Sont attendus incessamment: Marquis de VIVEL (Espagne); Dr. F. NAVARRO (Pérou); M. J. LARRAIN (Chili); M. E. BOIX-LARRIERA (Uruguay); Mme CANDIA DE GUSTAVSON (Paraguay); M. MANSUETO DE GREGORIO (Brésil).

2o) ADMISSION DE NOUVEAUX DELEGUES

L'Assemblée admet à l'unanimité dans le Conseil Général les délégués dont les noms suivent, proposés par le Centre national de leur pays en remplacement du délégué démissionnaire :

Abbé J. DEWAVRIN (France) - M. Ing. U. SCIASCIA (Italie) - R.P. P. MASTERSON (E-Unis)

3o) ADMISSION DE NOUVEAUX PAYS.

Le Conseil accepte avec satisfaction la demande d'affiliation de :

- a) MALTA, et ratifie le choix du délégué proposé par la Hiérarchie de l'île: Rev. S. LASPINA, Président de la Section Cinématographique du "Malta Catholic Institute".
- b) URUGUAY, et ratifie le choix du délégué proposé par le Centre national de Montevideo, M. Ing. F. SONEIRA, avec l'agrément de S. Exc. l'Archevêque.

4o) RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE DIRECTEUR.

Le PRESIDENT rappelle que le Comité Directeur se compose : a) du Président et des Secrétaires Généraux de l'OCIC; b) des Vice-Présidents de l'OCIC, choisis au nombre de 5 parmi les membres du Conseil Général, de manière à représenter le plus largement possible les différents groupes culturels ou linguistiques du monde.

Quatre Vice-présidents sont démissionnaires: Mgr McClafferty (Etats-Unis), Mgr Prosperini (Italie) et M. l'Abbé Chassagne (France), appelés à d'autres fonctions dans leurs pays, et M. TRASLOSHEROS (Mexique) pour raisons de santé. Seul le Dr. Ch. REINERT (Suisse) est encore actuellement en fonction.

Les candidatures proposées sont les suivantes :

Rev. John A.V. BURKE (Londres)
R.F. Patrick MASTERSON (New-York)

Ing. Ugo SCIASCIA (Rome)
Ing. Federico SONEIRA (Montevideo)

Considérant que le nombre des Vice-Présidents, membres du Comité Directeur, n'est pas fixé par les Statuts, et regrettant d'autre part l'absence dans le Comité Directeur d'un vice-président représentant le groupe linguistique français, le Conseil général vote à main levée, par 9 voix contre 1, la création d'une sixième vice-présidence, et l'adjonction du nom de M. l'Abbé J. DEWAVRIN (Paris) à la liste des candidats figurant sur les bulletins de vote. L'élection a lieu au scrutin secret. Les 10 bulletins, dépouillés par MM. RASMUSSEN et RUSZKOWSKI, désignent unanimement les 5 candidats précédemment cités, qui sont donc admis dans le Comité Directeur.

50 ADMISSION AU CONSEIL GENERAL DES REPRESENTANTS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

Le PRESIDENT rappelle que les Statuts de l'OCIC prévoient l'admission dans le Conseil Général de "personnalités représentant d'autres domaines de l'Action Catholique", tout en précisant que chaque pays ne pourra disposer que d'une voix dans le Conseil.

Il croit le moment venu d'examiner cette question, en raison des rapports de plus en plus étroits qui se sont établis entre l'OCIC d'une part, et d'autre part certaines organisations internationales catholiques, dont la coopération est très souhaitable, soit parce qu'elles représentent des organismes de masse puissants, soit parce qu'elles travaillent dans des secteurs voisins de celui du cinéma.

La question se pose actuellement pour:

- a) le MOUVEMENT INTERNATIONAL DES INTELLECTUELS CATHOLIQUES de PAX ROMANA (M.I.I.C.) qui, après avoir rangé l'OCIC parmi ses "Secrétariats spécialisés", pour toutes les questions concernant le cinéma, et avoir désigné M. RUSZKOWSKI - qui fait également partie du Bureau du M.I.I.C. - comme agent de liaison entre les deux organismes, a décidé de poursuivre sa coopération avec l'OCIC au titre de "correspondant collectif". M. VERONESE, vice-président du M.I.I.C. assistera aux réunions générales dès jours prochains.
- b) l'UNION INTERNATIONALE DES LIGUES FEMINIENNES CATHOLIQUES, dont la Présidente, Mme STEENBERGHE-ENGHERING, entretient déjà les meilleurs rapports avec l'OCIC et sera représentée à nos réunions par Mme COLINI-LOMBARDI.
- c) La FEDERATION INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE FEMININE CATHOLIQUE, qui a désigné Mlle L. LANTENCIS pour garder un contact permanent avec l'OCIC, et sera représentée à ces réunions par Mlle V. DONADEO.
- d) UNDA, organisation internationale catholique de la Radiodiffusion, qui a admis dans son Bureau M. RUSZKOWSKI, comme représentant de l'OCIC; un télégramme de son vice-président, le R.P. DITO, nous apprend qu'il est retenu inopinément à Fribourg et regrette de ne pouvoir assister à nos réunions.
- e) l'Institut International PRO DEO, qui s'intéresse de près à certains aspects culturels du cinéma, et dont le Directeur, le R.P. MORLION O.P. a toujours entretenu des rapports suivis avec l'OCIC; présent à Venise où il fait partie du Jury Officiel de la Biennale, le R.P. Morlion assistera à certaines de nos réunions.

Après une discussion approfondie, le Conseil Général décide d'admettre dans son sein, à titre de "membres à titre spécial", les personnes représentant les organisations désignées ci-dessus, et charge le Secrétariat de leur faire part de cette décision.

Sans multiplier plus que de raison ce genre d'accords, d'autres pourront être conclus par la suite, par ex. le Mouvement International des Etudiants Catholiques de Pax Romana qui sera représenté à ces réunions par M. KAUCISVILI.

60 APPROBATION DU PROGRAMME DES REUNIONS GENERALES.

Le programme proposé est admis sans discussion. (voir texte ci-joint)

Le PRESIDENT demande que toute personne ayant une communication à faire en indique dès à présent le thème, qui sera traité sous le titre DIVERS, à la séance finale.

4)

Il remercia également M. SCIASCIA, et fait remarquer que voici la seconde fois depuis la guerre que l'Italie accueille le Conseil Général. Il termine, en exprimant la confiance qu'avec le concours des dirigeants de la Biennale et de l'Action Catholique cinématographique italienne, le Conseil Général de l'OCIC pourra accomplir pendant ces journées un travail fructueux.

III. MESSE EN COMMUN.

Le dimanche 29 août, à 9H30, les participants assistèrent nombreux à la Messe offerte dans l'église paroissiale de S. MARIA ELISABETTA du Lido, par le Président de l'OCIC, à l'intention des ouvriers vivants et défunts de l'apostolat cinématographique.

M. l'Abbé DEWAVRIN, Vice-Président, y prononça une allocution, précisant le rôle que l'Eglise peut et doit jouer dans le monde du cinéma, en raison de la charge des âmes qui lui incombe; il rappella quelques initiatives prises par les catholiques dans le but de christianiser le film et de le faire servir à l'éducation des foules et à la paix du monde; il termina en invitant l'assistance à prier pour tous ceux qui travaillent dans le cinéma.

IV. REUNIONS GENERALES.

Réunion du dimanche 29 août

1947. 13 membres, Président, Dewavrin, Burke, Reinand, Sciascia, Vice-présidents;
Présents: Rudolf (Autriche), Lunders, Debongnie, Van Liempt, Gosselin (Belgique), Pineault-Léveillé (Canada), Rasmussen (Danemark), D. Flynn (Grande-Bretagne), Mgr. Galletto, Avetta (Italie), Grégoire (Luxembourg), Laspina, P. Farrugia (Malta), Alba (Mexique), Weterings, Van Donburg (Pays-Bas), Navarro (Pérou), I. Ruskowska (Pologne), Kaucisvili (Pax Romana M.I.E.C.), Donadeo (F.I.J.F.C.), Branca (C.I.F.R.), Y. de Hemptinne et A. Ruskowski, secrétaires généraux.

La séance est ouverte à II H.

Le PRÉSIDENT résume pour les nouveaux-venus les décisions prises au cours de la réunion administrative de la veille.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la réunion précédente, tenue à Bruxelles le 21 juin 1947, document qui avait été envoyé en son temps à tous les membres du Conseil Général. Le procès-verbal est approuvé sans observations.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT

Mlle Yv. de HEMPTINNE, Secrétaire générale, fait ensuite rapport de l'activité du Secrétariat pendant la période écoulée depuis le Congrès de Bruxelles. (Voir texte annexé).

Après avoir remercié les Secrétaires Généraux, le PRÉSIDENT ouvre la discussion au sujet du rapport présenté en souhaitant que chacun fasse part de ses observations sur l'activité passée, et présente des suggestions pour l'avenir; il fait remarquer que bien souvent l'activité du Secrétariat est freinée par des difficultés financières, et que déjà elle entraîne de très gros frais, qui sont pratiquement supportés par la Belgique seule.

Le Rev. J.A.V. BURKE (Grande-Bretagne) comprend d'autant mieux ces difficultés qu'il les rencontre, quoique sur une échelle moindre, pour faire vivre le Centre national anglais. Mais il se demande de quelle manière les pays peuvent aider financièrement l'OCIC, en raison surtout des restrictions à l'exportation des devises.

Le PRÉSIDENT explique que dès avant la guerre il a fallu renoncer à obtenir des pays une cotisation fixe. Par contre, il lui semble que des contributions occasionnelles pourraient être demandées, comme il a été fait à l'occasion du Congrès de Bruxelles. Certaines prestations "en nature", pourraient être aussi fournies par les Centres nationaux, ce qui ne demanderait pas l'exportation de fonds,

comme par ex. de payer le séjour dans leur pays de délégués de l'OCIC, à l'occasion d'un voyage ou d'une réunion, comme l'ont si généreusement fait plusieurs pays de l'Amérique latine, dans des conditions qui seront précisées dans le rapport de M. Ruszkowski.

Mme PINEAULT-LEVEILLE (Canada) croit qu'il serait possible d'organiser un voyage d'études dans son pays et se chargerait d'organiser des conférences publiques payantes qui serviraient à couvrir les frais du voyage. Elle estime que la visite de délégués de l'OCIC serait extrêmement souhaitable, et demande que cette question soit dès à présent mise à l'étude.

Le PRESIDENT souligne une autre contribution des Centres nationaux qui pourrait être doublement efficace, à savoir un grand effort pour la diffusion du volume " LES CATHOLIQUES PARLENT DU CINEMA", compte-rendu du Congrès de Bruxelles; une large diffusion de ce volume, en effet, en même temps qu'elle répandrait l'idée de l'apostolat cinématographique, aiderait à couvrir les frais d'impression, qui sont considérables pour un tirage restreint. Il souhaite que chaque pays intéressé à l'édition française commande ferme dès à présent un certain nombre d'exemplaires pour lesquels il jouirait d'une importante réduction; le volume dont l'édition définitive sortira incessamment, est en souscription jusqu'au 31 octobre, puis sera vendu en librairie. Une édition anglaise et une espagnole sortiront sous peu, comme il avait été prévu au Congrès de Bruxelles. D'autres éditions pourront être envisagées, comme par ex. l'édition allemande souhaitée par le Rev. A. KOCHS, délégué allemand à l'OCIC, mais cela aux frais des intéressés.

Le Dr. RUDOLF exprime le souhait: a) qu'une meilleure liaison s'établisse entre les Centres nationaux; il a écrit à plusieurs d'entre eux sans jamais obtenir de réponse; b) que l'OCIC puisse obtenir quelques films d'inspiration chrétienne soient distribués par des firmes catholiques existant dans les pays plutôt que par des maisons neutres ou même hostiles; il cite l'exemple de PASTOR ANGELICUS, et de MONSIEUR VINCENT, qui sont entre les mains de personnes spécialement peu favorables à nos conceptions.

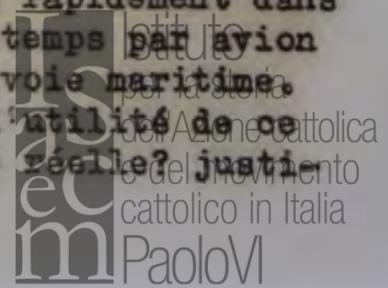
Après une brève mise au point de M. SCIASCIA (Italie) en ce qui concerne PASTOR ANGELICUS, M. RUSZKOWSKI fait remarquer que la question posée par le Dr. RUDOLF soulève tout le grave et délicat problème de l'aspect économique du cinéma qui s'est toujours imposé aux préoccupations de l'OCIC; cet aspect devant être plus spécialement étudié dans une réunion ultérieure, il propose que la question soit examinée à ce moment, ce qui est approuvé.

ECHANGE INTERNATIONAL DES CLASSIFICATIONS MORALES

Le PRESIDENT rappelle les buts de ce service, réclamé depuis longtemps, et mis sur pied depuis le Congrès de Bruxelles par le Secrétariat de l'OCIC: a) informer rapidement tous les Centres nationaux de la valeur morale des films; b) leur permettre ainsi de favoriser l'entrée de ces films dans leur pays ou de s'y opposer dans la mesure du possible c) arriver à une certaine unification internationale dans la manière de juger les films et dans les catégories utilisées pour leur classification; le service d'échange international utilise les catégories prévues à la réunion du Conseil Général à Rome en octobre 1946, et définitivement adoptées au Congrès de Bruxelles en juin 1947, pour l'usage international, chaque pays restant libre d'employer pour son propre public les catégories auxquelles celui-ci est habitué.

Le fonctionnement est simple: chaque Centre d'un pays producteur dispose d'un stock de fiches fournies par l'OCIC; il les remplit au fur et à mesure de la sortie de nouveaux films et les envoie aussitôt au Secrétariat de l'OCIC, qui multiplie ces fiches sur des formulaires analogues et les envoie très rapidement dans tous les Centres nationaux: une liste résumée est envoyée en même temps par avion dans tous les pays d'outre-mer, tandis que les fiches suivent par voie maritime.

Le PRESIDENT demande à l'assemblée de se prononcer sur l'utilité de ce service, qui fonctionne depuis près d'un an: cette utilité est-elle réelle?



fic-t-elle les frais considérables de port et de main d'oeuvre entraînés par ce service? Dans le cas contraire, il souhaite que le Conseil Général en décharge le Secrétariat.

La SECRETAIRE GENERALE fait remarquer que le service tel qu'il fonctionne actuellement est incomplet, car plusieurs pays-même importants producteurs, à commencer par les Etats-Unis- n'ont pas jusqu'ici envoyé de fiches au Secrétariat, et aussi trop peu rapide, car certains pays n'envoient pas régulièrement leurs fiches dès que le film est jugé, mais attendent d'en avoir un stock, ce qui est contraire à l'idée même du service.

Il est bon de tenir compte de ce double fait en se prononçant sur l'utilité de poursuivre l'échange international. Elle croit que même sous cette forme imparfaite un but au moins reste atteint: celui d'exprimer la valeur morale des films dans un langage compréhensible par tous les pays, ce qui n'est pas le cas dans les échanges directs, entre les Centres, des listes ou fiches de classification nationale, exprimée par des chiffres ou lettres extrêmement variables. La parole est donnée aux représentants des pays présents.

Le Dr NAVARRO (Pérou), dit que son pays n'est pas producteur, et n'aura pas de fiches à remplir, mais qu'il lui sera très précieux de recevoir les appréciations des autres pays, quand ce ne serait que pour guider les censeurs catholiques - des dames principalement- qui ont obtenu le droit d'assister aux présentations de films à la censure officielle, et peuvent donc juger les films avant leur exploitation au Pérou.

Le R.P. ALBA (Mexique) est également convaincu de l'utilité pour son pays de recevoir les fiches internationales; il regrette que la Legion Mexicana de la Decencia n'ait pas jusqu'ici envoyé de fiches sur les films produits au Mexique, et souhaite qu'on insiste pour les obtenir.

Mme PINEAULT-LEVEILLE (Canada) croit à l'utilité de l'échange pour son pays.

(x) Le Marquis de VIVEL (Espagne) exprime un avis analogue.

Mrs LOORAM (U.S.A.) voit pour la première fois les fiches de l'OCIC, qui l'intéressent vivement; elle les croit d'une grande utilité et elle souhaite recevoir des informations de l'étranger; la mention du métrage des films est d'un intérêt spécial à ses yeux, en raison des coupures ou adjonctions possibles, et assez fréquentes même, aux films venus de l'étranger. La présente discussion lui permet de constater combien il est préjudiciable pour les autres pays que l'échange international n'ait pas comporté jusqu'ici les films produits aux Etats-Unis; elle accepte donc que son Secrétariat remplisse désormais les fiches internationales, en y traduisant les cotes données par la Legion of Decency dans les termes admis pour l'échange international. L'assemblée lui en exprime sa vive satisfaction.

L'avis de M. l'Abbé DEWAVRIN (France) est que l'échange est plus utile pour les petits pays, utilisant surtout ou même exclusivement des films venus de l'étranger. Il croit cependant que le service sera très utile s'il comporte les films américains.

(x) Bien que la séance ait été levée à ce moment, et la discussion poursuivie le 1er sept. en présence de Mrs. LOORAM (U.S.A.), du Marquis de VIVEL (Espagne) et de M.J. LARRAIN (Chili), qui n'étaient pas présents lors de la présente séance, nous croyons préférable de donner ici la fin des réponses concernant l'Echange International des classifications morales sur les films nouveaux.

Le R.P. LUNDERS (Belgique) dit que les fiches sont actuellement d'une très faible utilité en Belgique, ou l'échange direct avec les autres Centres nationaux est très bien organisé, comprenant même les classifications de la Legion of Decency telles qu'elles paraissent dans "The Tidings" de Los Angeles; il faudrait que les fiches internationales parviennent plus rapidement encore pour être vraiment utiles.

Le R.P. LUNDERS ajoute que ce qui pourrait être intéressant pour son pays serait de recevoir des renseignements plus détaillés sur certains films susceptibles d'intéresser les centres nationaux, surtout si ces films ont été produits dans des pays avec lesquels peu de contacts existent jusqu'ici.

M. GREGOIRE (Luxembourg) partage l'avis du R.P. LUNDERS, sur le peu d'utilité pratique des fiches pour leur travail national, d'autant plus que son pays ne reçoit guère que des films exploités en Belgique, et pour lesquels ils disposent des fiches de la Docip belge.

M. J. LARRAIN (Chili) pense que l'échange international peut rendre de grands services dans son pays.

M. VEIPA (Italie) estime que le service sera utile si tous les pays producteurs y participent et surtout les Etats-Unis; il constate que de tous les films qui ont fait l'objet des fiches internationales, il n'y en a pratiquement aucun qui soit exploité en Italie. Il souhaite aussi que les fiches soient plus complètes.

Le Dr. REINERT (Suisse) estime que le service est nécessaire, bien que jusqu'ici il lui ait peu servi. L'usage principal qui en serait fait en Suisse serait d'avertir à temps les distributeurs, pour leur recommander ou leur déconseiller tels films étrangers; mais il faudrait pour cela avoir en outre des indications sur la valeur artistique et commerciale des films, spécialement pour les cas extrêmes; films recommandables et films à proscrire.

Le Rev. J. A. V. BURKE (Grande-Bretagne), parlant aussi au nom du Rev. LASPINA (Malte) estime que l'échange international est d'une grande utilité; il souhaiterait même être informé aussi de la réaction des différents pays sur les films étrangers.

Il estime que la classification envoyée par les Centres nationaux en vue de l'échange doit être établie dans un esprit international plutôt qu'en tenant compte de questions locales et de la réaction de leur propre public.

En conclusion de ces avis, il est entendu que le service sera poursuivi, en tâchant d'inclure les informations sur tous les pays producteurs et, dans la mesure où les Centres nationaux de ces pays renseigneront le Secrétariat de l'OCIC, en ajoutant à l'envoi des fiches des renseignements plus complets sur les films susceptibles d'intéresser les autres Centres.

La séance est levée à 13 H.

Réunion du lundi 30 août.

Présents: MM. Bernard, président; Burke, Dewavrin, Reinert, Sciascia, vice-présidents; Rudolf (Autriche), Lunders, Van Liempt, Gosselin (Belgique), Pineault-Léveillé (Canada), Rasmussen (Danemark), de Vivel (Espagne), Mgr Galletto, Avetta (Italie), Grégoire (Luxembourg), Laspina (Malte), Alba (Mexique); Weterings (Pays-Bas), Navarro (Pérou), Rast, Zumbühl, Benziger (Suisse), Mrs Looram (U.S.A.) Kaucisvilis (Pax Romana M.I.E.C.), Colini Lombardi (O.I.L.F.C.), Donadeo (F.I.J.F.C.), Veronese (Pax Romana M.I.I.C.), Morlion (Pro Déo); Yv. de Hemptinne et A. Ruszkowski, Secrétaires généraux.

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivés, saluant tout particulièrement la présence de Mrs LOORAM, présidente de la Commission de censure de la Legion of Decency, et celle de M. V. VERONESE, président général de l'A.C. italienne et vice-président du Mouvement International des Intellectuels Catholiques.

Après quelques renseignements pratiques, il donne la parole à M. RUSZKOWSKI, Secrétaire Général de l'OCIC aux Relations Extérieures, pour faire rapport sur son récent voyage en Amérique latine. (voir texte ci-annexé).

VOYAGE EN AMERIQUE LATINE

M. RUSZKOWSKI souhaite en terminant qu'en vue de la réunion prochaine à LA PAZ du Congrès ibéro-américain de l'Education catholique, le Conseil Général charge le Secrétariat d'y adresser le voeu que le problème de l'éducation cinématographique dans l'enseignement soit mis à l'étude par le Corps enseignant Catholique en Amérique latine.

Le PRESIDENT exprime à M. RUSZKOWSKI les remerciements de l'OCIC pour son remarquable rapport, et pour le travail qu'il a accompli pour la préparation et l'exécution de ce voyage. Il estime que les résultats obtenus donnent confiance dans l'avenir, et justifient largement les efforts et les sacrifices consentis. Il donne ensuite la parole à l'assemblée pour toutes les questions à poser ou suggestions à faire.

ASPECT POSITIF DE L'APOSTOLAT CINEMATOGRAPHIQUE

M. RUSZKOWSKI ayant dans son rapport exprimé le souhait que les Centres nationaux d'Amérique latine ne bornent pas leurs efforts à la seule classification morale des films, le R.P. MORLION (Institut International PRO DEO) demande si ce serait le groupement qui s'occupe de la classification qui assurerait également la pénétration dans les milieux professionnels, la culture cinématographique, etc..ou si on en prévoit plutôt un autre.

M. RUSZKOWSKI répond qu'en théorie il serait préférable de scinder les deux choses. En pratique, et à cause de la pénurie de personnel, on tend plutôt à concentrer les activités; il est même probablement impossible, dans les conditions actuelles, de les scinder. Ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que le Centre national ait à s'engager directement dans les affaires cinématographiques, mais bien à s'y intéresser, et à influencer ceux qui s'en occupent activement.

Le PRESIDENT insiste sur la nécessité pour le Centre national chargé de la classification, et qui serait amené par les circonstances à cumuler plusieurs rôles, de s'abstenir de toute activité à caractère directement commercial ou industriel; si une activité de ce genre s'avère nécessaire, que le Centre s'efforce de susciter parmi les professionnels du film le groupement qui pourra s'en occuper. Par contre, l'organisme chargé de la classification pourrait, sans inconvénient, ajouter une mention de recommandation aux films qui le méritent spécialement, et même s'occuper de certains aspects culturels et éducatifs du problème du cinéma.

M. SCIASCIA (Italie) précise la question du R.P. MORLION: est-il préférable ou non de confier à l'organisme chargé de la classification ce qui touche à l'aspect culturel et artistique du cinéma ?

Mrs. LOORAM (Etats-Unis) se demande si la Commission de classification a la compétence voulue pour se charger de cette partie du programme. Elle cite l'exemple de son pays, où il est question de créer, à côté de la Legion of Decency qui est uniquement chargée de l'appréciation morale des films, un " Catholic Institution for Film Analysis" à qui serait confié tout l'aspect culturel, la critique cinématographique, etc. Il est probable que ce projet prendra corps à la réunion épiscopale de novembre prochain.

M. RUSZKOWSKI cite également l'exemple de la France, où existent parallèlement:

- la Centrale Catholique du Cinéma et de la Radio (C.C.R.) chargé des questions morales;
- l'Union Catholique du Cinéma (U.C.C.), qui groupe les professionnels du film,

l'Office Familial de Documentation Artistique (O.F.D.A.) et " Film et Famille", qui s'occupent de l'aspect culturel.

Il croit que ces distinctions sont très bonnes en théorie, mais ne peuvent être appliquées que dans des pays déjà très "évolués" du point de vue cinématographique.

Mgr. GALLETTO (Italie) dit que le problème est résolu en Italie de la façon suivante: l'A.C. italienne, par sa Présidence Générale, a confié au Centro Cattolico (In. toutes les questions concernant le cinéma, à l'exception de l'aspect directement économique; l'assistant ecclésiastique du C.C.C. - lui-même en l'occurrence - est en même temps président de la Commission de Classification qui, elle, relève directement de la Hiérarchie, et non pas de la Présidence Générale de l'A.C. Ainsi se trouvent conciliées et l'unité d'action, et l'indépendance de la Commission de classification.

Sur une question de Mrs LOORAM, demandant s'il n'y a pas un risque d'affaiblir l'autorité de la Commission de classification en la liant, même indirectement, à des aspects touchant à l'économie, Mgr. GALLETTO précise qu'il n'existe aucun lien de ce genre. Pour la production de films religieux, catéchistiques etc., une firme spéciale a été créée.

CONGRES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE LA PAZ.

Une discussion s'engage au sujet du voeu à adresser éventuellement à ce Congrès par le Conseil Général de l'OCIC.

M. NAVARRO (Pérou), soutenu par le R.P. ALBA (Mexique) craint qu'un voeu qui mentionnerait trop directement ce qu'on a appelé l'aspect "positif" de l'action cinématographique des catholiques - aspect culturel, éducatif, etc. - ne fasse mauvaise impression auprès du corps enseignant de l'Amérique latine. Il ne faudrait pas oublier que 30% de la population du Pérou, de l'Equateur ou de la Bolivie n'ont même jamais vu un film. Le problème le plus urgent consiste dans ces pays à se défendre contre l'invasion du cinéma immoral, et cela surtout en obtenant une législation adéquate.

L'assemblée ayant discuté avec animation ce point de vue, conclut que la rédaction du voeu devra en tenir compte. MM. RUSZKOWSKI et NAVARRO sont chargés de cette rédaction, dont le texte sera approuvé à la réunion suivante.

Voici la traduction de cette lettre :

A son Excellence l'Archevêque de LA PAZ

Président du Congrès Ibéro-américain de l'Enseignement Catholique

" Excellence Révérendissime,

Le Conseil Général de l'Office Catholique International du Cinéma, réuni à Venise du 28 août au 1er septembre 1948, a pris connaissance du rapport de son Secrétaire aux Relations Extérieures, M. RUSZKOWSKI, concernant son voyage en Amérique latine.

Un des points essentiels de ce rapport concerne l'accueil favorable que la majorité des pays de l'Amérique latine a réservé à l'idée d'une plus large utilisation du cinéma comme moyen d'éducation catholique, comprenant une meilleure préparation de la jeunesse au spectacle cinématographique.

En saluant très respectueusement et chaleureusement les Illustres participants du Congrès d'Education Catholique de La Paz, l'OCIC se met entièrement à la disposition de votre Excellence pour faciliter l'étude de cette question et établir des contacts avec les institutions et les personnes spécialisées, qui s'occupent de ce problème dans tous les pays du monde.

Nous serons particulièrement heureux que le Congrès daigne accueillir une motion de caractère général recommandant aux éducateurs catholiques de l'Amérique latine d'examiner les moyens pratiques d'utiliser le cinéma pour l'enseignement dans le cadre général de l'éducation. Ou tout au moins -suivant le développement

10)

du cinéma dans chaque pays- que soit diffusée et observée la classification morale des films préconisée par l'OCIC.

Dans l'espoir

Après quelques indications pratiques, la séance est levée à 13 H.

Réunion du mardi 31 août

Présents: MM. Bernard, président; Burke, Dewavrin, Reinert, Sciascia, vice-présidents; Rudolf (Autriche), Lunders, Gosselin, Debongnie (Belgique), Pineault-Léveillé (Canada), Rasmussen (Danemark), de Vivel (Espagne), Flynn (Grande-Bretagne), Avetta (Italie), Grégoire (Luxembourg), Laspina (Malta), Alba (Mexique), Weterings, Kemps (Pays-Bas), Navarro (Pérou), Ruzskowska (Pologne), Benziger (Suisse), Looram (U.S.A.), Kaucisvili (Pax Romana), Colini-Lombardi (U.I.E.F.C.), Donadeo (F.I.F.F.C.), Branca, Heyne (C.I.F.R.), Y. de Hemptinne et A. Ruzkowski, Secrétaires Généraux.

La séance est ouverte à 10 H.30.

L'assemblée décide une réunion supplémentaire pour le lendemain à la même heure, en dépit du départ de certains délégués, afin de terminer, si possible, l'Ordre du jour dont plusieurs points importants restent à discuter.

TENDANCES GÉNÉRALES DE LA BIENNALE

La parole est donnée au R.P. Lunders (Belgique) membre du Jury de l'OCIC et qui assiste à ce titre à toutes les projections pour qu'il mette brièvement l'assemblée au courant de la tendance générale des films présentés à la compétition.

Se demandant comment la présence des catholiques y a été accueillie, le R.P. LUNDERS précise qu'ils ont été parfaitement reçus par la direction de la Biennale. Quant aux participants de celle-ci, ils en ont d'abord appréciés la note pittoresque et inattendue, mais il semble que par la suite ils ont apprécié aussi le fait que l'Eglise s'intéresse aux questions du cinéma. Après avoir donné un aperçu général des films projetés, le R.P. LUNDERS exprime l'avis que l'OCIC peut se féliciter d'avoir rattaché la présente réunion de son Conseil Général à cette manifestation corporative.

ACTIVITÉS DE L'OCIC DANS LE DOMAINE CULTUREL

A. QUESTIONS DE PRINCIPE

La parole est donnée à M. RUSZKOWSKI, qui répond tout d'abord aux objections formulées la veille par le Dr. NAVARRO. La position purement défensive, réduite au terrain strictement moral, est totalement insuffisante dans la plupart des pays; même en Amérique latine, dans les pays producteurs, le problème culturel se pose, si l'on veut avoir de l'influence sur les professionnels du film. Dans la plupart des cas, il serait illusoire d'attendre d'une législation - fut-elle même excellente- la solution de tous les problèmes.

De quel genre d'activités culturelles s'agirait-il ? Outre la Revue, dont il sera question plus longuement ensuite, elles pourraient comprendre la traduction et la diffusion de publications pouvant aider les Centres nationaux. Un accord a été ainsi passé par l'OCIC pour la traduction en espagnol et en portugais des brochures " Cinéma et Apostolat paroissial", du Chanoine Brohée, et " Cinéma art nouveau" de A. Ruzkowski. Il pourrait en être fait autant pour l'étude que prépare le R.P. Lunders sur l'Education cinématographique. L'Université de Fribourg (Suisse) nous suggère d'y organiser une Semaine d'étude cinématographique en 1949 ou 1950; de telles études pourraient également être traduites et publiées, comme le seront incessamment les travaux du Congrès de Bruxelles. Une semaine d'étude cinématographique pourrait se tenir aussi en Amérique latine, où elle est vivement souhaitée. Enfin l'OCIC est à la disposition des Centres nationaux, comme des autres Internationales catholiques, pour leur fournir des articles, des conférences, etc.

Après avoir mûrement pesé la question, et après une expérience de vingt années dans l'activité cinématographique internationale, l'OCIC estime que les problèmes culturels du cinéma entrent dans le cadre de ses attributions, d'autant plus qu'actuellement aucun autre organisme international catholique n'existe qui puisse s'en occuper. Il n'y a pas là de danger d'erreur, car il n'est pas question de prendre parti pour telle ou telle forme esthétique, mais uniquement d'attirer l'attention des catholiques sur l'aspect culturel, et sur la nécessité d'en tenir compte; nous ne voulons pour preuve de cette nécessité que l'exemple des pays qui s'étaient au début limités rigidement à la classification morale, et qui sont obligés par la force des choses à créer une institution chargée de l'aspect culturel. Il appartient, bien entendu, aux Centres nationaux de voir s'il est plus opportun que ce soit l'organisme chargé de la classification morale qui s'occupe également des questions d'ordre culturel, ou s'il vaut mieux les confier à un groupement spécialement créé à cet effet.

Le Dr. REINERT (Suisse) déclare appuyer au maximum l'opinion qui vient d'être émise. En Suisse, c'est uniquement en partant de l'aspect culturel qu'il a été possible d'influencer les distributeurs.

Le R.P. LUNDERS (Belgique), regrette l'absence du R.P. MORLION, qui aurait pu donner des indications intéressantes sur les cours de l'Institut PRO DEO à Rome, cours qui accordent à l'étude du cinéma une très large place, s'étendant même à la philosophie du cinéma. Un cours analogue vient de s'ouvrir à l'Institut Catholique de Paris.

Le R.P. LUNDERS recommande que l'OCIC garde un contact suivi avec ces initiatives. Il exprime également l'avis que l'OCIC devrait se tenir régulièrement au courant des activités de l'Institut International de Filmologie, qui tient en ce moment même un congrès à Venise.

M. DEBONGNIE (Belgique) voudrait qu'à l'occasion de réunions de l'OCIC coïncident avec des manifestations professionnelles, soient prévues des réunions avec conférence pour les journalistes, même non-catholiques, en attirant ces derniers par un conférencier de grande classe et un sujet susceptible d'intéresser tout le monde.

B. REVUE INTERNATIONALE DU CINEMA

M. RUSZKOWSKI rappelle brièvement les buts de la Revue, tels qu'ils ont été proposés dans la note-questionnaire qui fut envoyée il y a quelques mois à tous les Centres nationaux: susciter l'attention des élites catholiques et les éclairer quant au problème du cinéma, apporter aux professionnels du film les ressources de la pensée chrétienne pour la solution des problèmes qui leur sont propres; et ses caractéristiques: revue trimestrielle paraissant en 3 éditions identiques: anglaise, française et espagnole.

La partie rédactionnelle sera assurée par un Comité de rédaction composé de 3 à 4 personnes, et par un secrétaire de rédaction. Il avait d'abord été prévu que deux secrétaires se partageraient le travail, mais les difficultés financières obligent à réduire les dépenses au strict minimum.

Des correspondants rédactionnels sont déjà trouvés dans la plupart des pays; leur travail sera rétribué, bien que de façon modeste, dans les débuts surtout. La matière du premier numéro est pratiquement réunie. La question des traductions dans les 3 langues de la Revue pose encore certains problèmes, car elles doivent être parfaites.

Si l'édition de la Revue a été retardée sur les prévisions, c'est surtout en raison des très graves problèmes financiers qu'elle soulève. C'est pour le même motif que la note-questionnaire demandait à tous les Centres nationaux de nous assurer un minimum d'abonnements indispensable. Peu de garanties formelles ont été obtenues, sauf en ce qui concerne l'Amérique latine, où les garanties données atteignent un total de 725 abonnements pour l'édition espagnole. Ainsi au BRÉSIL, l'Union des Propagandistes Catholiques a donné la garantie de 200 abonnements; en URUGUAY

12)

C'est l'Action Catholique qui a donné elle-même la garantie de 25 abonnements; au VENEZUELA, c'est une personne privée qui a donné la garantie de 50 abonnements; en COLOMBIE, une librairie, pour 50 abonnements; au PEROU, la Fédération des Pères de Famille, pour 100 abonnements; au CHILI, le Centre national d'A.C. cinématographique pour 100 abonnements; en ARGENTINE, la branche féminine de l'A.C. pour 200 abonnements. En ajoutant à ces pays le MEXIQUE, l'AMERIQUE CENTRALE et l'ESPAGNE, on peut compter sur un minimum de 1.000 abonnements, ce qui équilibrerait à peu près le budget de l'édition espagnole. C'est dire tout l'intérêt que le projet de Revue a suscité en Amérique latine.

Il est certain que cette édition demandera un effort considérable de la part de l'OCIC qui, n'ayant pas pu trouver d'éditeur acceptant de prendre sur lui le risque, sera forcé d'édifier à ses risques et périls, en trouvant lui-même de quoi faire face aux premières dépenses. Cet effort ne pourra être soutenu - ni peut-être même commencé - sans que tous les Centres nationaux apportent leur plein concours à la diffusion de la Revue. C'est là actuellement une des manières les plus concrètes pour eux d'aider le travail général de l'OCIC: trouver des abonnements payants à la Revue; trouver de la publicité payante à y insérer.

M. RUSZKOWSKI proclame enfin la foi du Secrétariat de l'OCIC dans l'utilité de la Revue, qui répond vraiment à un besoin. Il réfute l'objection que ce ne serait " qu'une revue de plus", rien de ce qui paraît jusqu'ici ne répondant aux buts que nous nous proposons. Il souhaite avoir l'avis des délégués présents sur la " maquette" qui vient de circuler dans l'assemblée en précisant qu'elle a un aspect plus luxueux qu'il n'est prévu pour la Revue même.

Le PRESIDENT souligne l'importance de la décision qui doit être prise par le Conseil Général: éditer la Revue, mais alors en l'épaulant au maximum, ou bien y renoncer. Il croit que nous disposons là d'une occasion qui ne se représentera peut-être plus avant longtemps de pénétrer plus avant dans la vie du cinéma et d'y imposer notre point de vue de chrétiens. Il rappelle le travail considérable déjà accompli par le Secrétariat de l'OCIC pour l'étude et la préparation de la Revue, et tout le temps qui y a été consacré; la période d'étude et de tâtonnements ne peut se prolonger davantage: c'est au Conseil Général à prendre position.

Le Rev. BURKE regrette d'avoir manqué jusqu'ici d'éléments plus précis pour soutenir efficacement le projet de la Revue; il estime nécessaire d'avoir en main un premier numéro pour travailler à la diffusion et pour trouver de la publicité; il estime également que les traductions qui lui ont été soumises sont insuffisantes.

M. RUSZKOWSKI répond que ces traductions ont pourtant été faites par un anglais, correspondant de presse, mais qu'on verra à les rendre parfaites. Il fait remarquer que le risque pris par l'OCIC en éditant un seul numéro est bien plus grand que celui qui est demandé à un pays pour toute une année, en garantissant le minimum d'abonnements demandé. Il estime que si les Centres nationaux sont favorables à la Revue, ils doivent partager ce risque, même dans une faible mesure.

Le Dr. RUDOLF (Autriche) croit qu'un gros effort sera nécessaire pendant 3 ou 4 ans pour soutenir la Revue, qu'il estime très nécessaire.

M. DEBONGNIE (Belgique) suggère d'augmenter l'intérêt de la Revue, d'abord en faisant appel pour la rédaction des articles à des noms très en vogue, ensuite en consacrant plus spécialement chaque numéro à un problème déterminé, afin qu'il constitue un tout; il pense que cette dernière méthode augmenterait sensiblement la vente au numéro.

Le Dr. REJNERT (Suisse) a parlé de la Revue à un grand éditeur suisse, qui fera tout pour la lancer dans ce pays, mais ne veut pas courir le risque financier. Le Centre national, pour soutenir l'effort de l'OCIC, offre de payer les honoraires des articles demandés au correspondant ou à des personnalités suisses.

M. RUSZKOWSKI voudrait que chaque délégué présent ait la conviction qu'il s'agit là de SA Revue, dont lui est impossible de se désintéresser.

M. SCIASCIA (Italie) propose que chaque délégué soit appelé à répondre nettement aux deux questions suivantes : 1) considérez-vous la Revue comme utile; 2) considérez-vous possible de garantir un certain nombre d'abonnements, et combien?

Il est entendu que cette enquête sera faite au cours de la réunion du lendemain, et la séance est levée à 12H.55.

Projection de films

Une séance spéciale est organisée au cinéma SAN MARCO à 14 H.40, pour permettre aux participants, et à quelques invités, de voir le film VISITATION sur l'apostolat des Missionnaires Médicales de Marie, film réalisé par A. BUCHANAN et présenté par la CATHOLIC FILM SOCIETY de Londres. Malgré un début de projection techniquement défectueux, le film est très applaudi.

On projette ensuite le film de John FORD "THE FUGITIVE", que le Jury de l'OCIC a retenu comme candidat possible au prix de l'OCIC.

Réunion du mercredi 1er septembre.

Présents : MM. Bernard, président; Burke, Reinert et Sciascia, vice-présidents; Lunders, Vanliempt, Debonnie (Belgique), Pineault-Léveillé (Canada), J. Larrain (Chili), Rasmussen (Danemark), de Vivel (Espagne), Grégoire (Luxembourg), Avetta (Italie), Alba (Mexique), Rast, Zumbühl, Benziger (Suisse); Looram (U.S.A.), Kawoivili (Pax Romana), Colini-Lombardi (U.I.L.F.C.), Morlion (Pro Deo), Heyne (C.I.F.R.), Yv. de Hemptinne et A. Ruszkowski, Secrétaires généraux.

Le séance est ouverte à 10 H.25

Le PRESIDENT donne lecture du télégramme qu'il vient de recevoir du Vatican et qui est accueilli avec joie par l'assemblée: " Sa Sainteté très sensible hommage délégués Office Catholique International du Cinéma forme vœux succès leurs travaux, envoie paternellement bénédiction implorée.- Montini- Substitut".

Le Dr. REINERT (Suisse) qui représente dans le Comité Directeur les pays de langue allemande, propose l'envoi d'un télégramme de sympathie à la section cinématographique du " Katholikentag" qui se tient actuellement à Mayence. C'est en raison de cette coïncidence de dates qu'il a été impossible à l'OCIC d'être représenté à Mayence, et également impossible au délégué allemand à l'OCIC, Dr KOCHS, qui préside la section cinématographique, d'assister à la réunion de Venise. Cette proposition est approuvée.

INITIATIVES COMMERCIALES DES CATHOLIQUES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Le PRESIDENT donne lecture de la lettre qu'il vient d'adresser au Dr. R. BRANCA, Secrétaire Général de la Confédération Internationale du Format Réduit (C.I.F.R.) et en commente les points principaux.

Cet organisme, créé à l'occasion du Congrès de Bruxelles en 1947, a pour but de favoriser la production et l'échange de films en 16mm susceptibles d'intéresser les milieux catholiques, cela par des voies nettement commerciales, bien que dans un but désintéressé. Cette lettre qui précise les rapports entre l'OCIC et la C.I.F.R., et délimite la compétence de celle-ci, est ainsi conçue :

" Monsieur le Professeur Remo Branca
Secrétaire Général de C.I.F.R.
Hôtel Wagner LIDO.

Venise le 31 août 1948.

Cher Monsieur le Professeur,

Laissez-moi vous redire combien j'ai été heureux que vous ayez accepté notre invitation à participer à la réunion de notre Conseil Général à Venise, et la satisfaction que j'ai éprouvée en constatant notre parfait accord sur les prin-

Principes déjà partiellement précisés dans l'accord signé à Rome le 12 septembre 1947, et qui doivent guider les relations entre la CIFR et l'OCIC.

Nous avons enregistré avec plaisir vos déclarations, faites en présence du délégué du Président de la CIFR, Father Jos. Heyne, selon lesquelles:

10-La CIFR entend limiter strictement ses activités à l'aspect industriel, commercial et technique du domaine cinématographique, tout en restant toujours au service de l'Eglise. Elle reconnaît la compétence exclusive de l'OCIC dans le domaine prévu par les statuts de ce dernier.

20-Les représentants de la CIFR dans chaque pays recevront de celle-ci des instructions pour respecter, de la même manière, la compétence exclusive des Centres nationaux affiliés à l'OCIC.

30-En particulier, la CIFR s'engage à consulter l'OCIC quant au choix des représentants de la CIFR dans chaque pays. De toute façon, ces représentants seront choisis en plein accord avec les Centres nationaux compétents, afin d'aboutir à une coopération efficace et cordiale avec eux.

40-De son côté, le Secrétaire Général de l'OCIC favorisera d'une façon particulière les activités de la CIFR et invitera les Centres nationaux à suivre la même attitude sur le plan national.

Je suis persuadé que le respect mutuel de ces principes pourra constituer une base excellente pour la solution de tous les problèmes pratiques qui peuvent se poser au cours de notre coopération.

Dans l'espoir d'avoir bien exprimé notre pensée commune, je vous remercie de votre bonne volonté et de la compréhension de notre position dont vous avez fait preuve, et je vous prie, cher Monsieur le Professeur, de croire à mes sentiments les plus amicaux.

J. Bernard
Président "

M. RUSZKOWSKI trouve qu'il serait très regrettable de bâcler l'important point de l'Ordre du Jour concernant l'attitude de principe de l'OCIC vis à vis des initiatives commerciales des catholiques sur le plan international, pendant cette dernière réunion, et alors que d'autres points restent à traiter. Il propose que le Secrétariat soit chargé d'envoyer à tous les Centres nationaux une note à ce sujet; chaque Centre étudierait la note et enverrait par écrit sa réponse, pour que cette question, qui a une grande importance pratique et cause parfois des malentendus, puisse être sérieusement discutée au prochain Conseil Général.

La proposition est unanimement approuvée.

" LES CATHOLIQUES PARLENT DU CINEMA "

Le PRESIDENT fait part à l'assemblée de l'accord définitif qui vient d'être conclu au sujet des éditions anglaise et espagnole du Compte-rendu du Congrès de Bruxelles, dont l'édition française sort actuellement sous ce titre.

La CATHOLIC FILM SOCIETY de Londres fera la traduction du volume en anglais, et la KATHOLIEKE FILM ACTIE des Pays-Bas se chargera de l'impression. Tous ceux qui s'intéressent à cette édition anglaise peuvent souscrire dès à présent à la K.F.A., Nieuwstraat 24 à 's HERTOGENBOSCH (Nederland)

L'édition espagnole sera traduite et imprimée par les soins de la CONFEDERACION CATOLICA NACIONAL DE PADRES DE FAMILIA (Manuel Silvela 9, MADRID, Espagne), à qui toutes souscriptions peuvent être adressées.

Le PRESIDENT insiste encore vivement pour que la plus large diffusion possible soit donnée aux 3 éditions de ce volume.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL GENERAL

Le PRESIDENT demande si quelqu'un a un désir à formuler au sujet du lieu de cette réunion, qui doit se tenir dans un an environ.

Le Dr. REINERT invite l'OCIC à se réunir en Suisse, par exemple à l'occasion du Festival de Locarno.

De son côté, le Rev. J.A.V. BURKE fait une proposition ferme pour tenir la réunion en Angleterre. Jusqu'ici il n'y a pas eu de festival international dans ce pays, sauf un petit festival de films documentaires à Edimbourg. Mais il estime qu'il ne faut pas toujours faire coïncider avec un festival les réunions du Conseil Général, et qu'on travaillerait peut-être mieux autrement.

M. RUSZKOWSKI trouve lui aussi qu'il ne faut pas lier toutes les réunions de l'OCIC à un festival; l'OCIC doit être présent à ces manifestations corporatives, mais il peut l'être d'autre manière. D'autre part, on pourrait utilement rattacher parfois la réunion du Conseil Général à quelque autre manifestation catholique, comme par ex. la " Summer School " de Londres, ou les Semaines d'études annuelles de l'Université de Fribourg. Il suggère de tenir le Conseil Général de 1949 à Londres si la CATHOLIC FILM SOCIETY ratifie la proposition du Rev. J.A.V. BURKE, et éventuellement de celui de 1950 à Fribourg, qui sera sur le chemin de Rome où se célébrera l'année sainte.

M. BURKE croit qu'une façon de pénétrer dans les milieux professionnels à l'occasion d'une réunion de l'OCIC serait, par exemple, une visite organisée des studios de l'endroit, qui certainement seraient impressionnés par le caractère vraiment mondial de notre Office, ce qui ne manquerait pas de rendre service au Centre national du pays membre.

L'échange de vues se termine par la constatation qu'il faut que ces réunions soient très bien organisées, ce qui incombe au Centre national du pays invitant et le regret que la présente réunion n'ait pas donné toute satisfaction à cet égard.

REVUE INTERNATIONALE DU CINEMA

Procédant à la consultation suggérée par M. SCIASCIA, le PRESIDENT donne successivement la parole à tous les délégués qui n'ont pas encore eu l'occasion d'exprimer leur point de vue à ce sujet.

Le R.P. ALBA (Mexique) croit cette publication très opportune, au point de justifier le risque qu'elle représente.

Le Marquis de VIVEL est du même avis. Il peut garantir pour l'Espagne le minimum d'abonnements demandé. Du point de vue rédactionnel, il estime: 1) que la Revue devrait comporter une importante part d'information; 2) que le correspondant devrait être le Centre national lui-même, et non une personne isolée, afin que l'indépendance et la stabilité de jugement soient mieux assurées.

Répondant à M. RUSZKOWSKI -- qui expose qu'il a parlé au R.P. MASTERSON de la Revue et que ce projet a toute sa sympathie, mais sort du cadre de la Legion of Decency -- Mrs LOORAM croit possible, ayant en main le premier numéro, de trouver 300 abonnements aux Etats-Unis.

M. DEWAVRIN (France), avant de quitter Venise, a exprimé un avis assez sceptique quant aux possibilités de la Revue, ajoutant que pourtant, si la majorité de l'assemblée la juge utile et que l'édition se fait, il y collaborera au maximum.

Le R.P. LUNDERS (Belgique) croit possible de trouver dans ce pays le minimum demandé de 300 abonnés et de 10.000 frs belges de publicité par an.

Mme PINEAULT-LEVEILLE (Canada) considère comme évidente la nécessité de la Revue; elle a déjà trouvé 50 abonnés pour l'édition française, et en promet 100. Elle ajoute que si l'OCIC pouvait faire au Canada le voyage d'information et de propagande qu'elle souhaite, il offrirait l'occasion de recruter d'autres abonnés.

M. GREGOIRE (Luxembourg) estime possible de trouver le minimum d'abonnements prévu.

M. AVETTA (Italie) fait remarquer que la difficulté est plus grande pour son pays, dans la langue duquel aucune édition n'est prévue; il ne peut donc rien garantir à priori; il faudra qu'on voie et qu'on fasse voir la revue quand un numéro sera sorti; il croit possible alors de trouver les 100 abonnés demandés. Il croit lui aussi que la partie "information" doit être la plus importante. Il estime enfin que la Revue doit éviter d'être trop luxueuse et chère.

Le Dr. REINERT (Suisse) qui est extrêmement favorable à la publication de la Revue, dit que la diffusion ne sera pas très facile dans son pays, divisé en 3 langues. Il estime qu'on peut atteindre un minimum de 100 abonnements, peut-être 150. A son avis, le contenu de la Revue est plus important que sa présentation extérieure.

Le Rev. J.A.V. BURKE estime la Revue très utile. Il n'est pas d'accord avec ceux qui voudraient en consacrer la majeure partie à l'information.

C'est aussi l'avis de M. RUSZKOWSKI qui, sans exclure l'information, pense qu'elle ne pourra jamais constituer l'essentiel de la Revue, qui ne sera que trimestrielle; elle ne pourra en tous cas pas viser à l'actualité immédiate, à cause des délais qu'imposeront les traductions, une impression très soignée, etc...

COMMUNICATION DE Mrs J. LOORAM

Avant de donner lecture de l'intéressante communication dont on trouvera le texte complet ci-annexé, Mrs LOORAM ajoute, à propos de la Revue, qu'à son avis la moitié au moins des 310 journaux et périodiques qui ont participé à la campagne de la Legion of Decency, pourraient s'abonner à la Revue.

CROISADE INTERNATIONALE DE PRIERES

Le Rev. J.A.V. BURKE (Grande-Bretagne), qui a demandé à faire une communication à ce sujet, expose que les Délégués de la CATHOLIC FILM SOCIETY présents au Conseil Général de Rome en octobre 1946, ont été très remués par l'appel à la prière en faveur de l'apostolat cinématographique qui y a été lancé par le Chanoine Brohée, Président décédé de l'OCIC, et sont revenus convaincus de la nécessité d'une puissante base de prière. En réponse à leurs appels, beaucoup de personnes qui ne pouvaient les soutenir financièrement leur ont promis, du moins, l'aide de leurs prières. Le Rev. BURKE est personnellement convaincu que le secours de la prière et de la grâce est particulièrement nécessaire dans l'apostolat cinématographique, véritable champ de bataille où il s'agit de gagner le contrôle d'une puissante arme idéologique; il est frappé de constater à ce sujet que Pie XI et Staline ont parlé du cinéma en termes presque identiques. Il pense également que les personnes qui travaillent dans ce secteur, prêtres ou laïques, ont particulièrement besoin d'être défendues contre une diminution possible de leur idéal. Il estime donc qu'il serait utile d'étudier sous quelle forme élargir la campagne actuelle. Peut-être pourrait-on par exemple, étendre l'habitude prise par les prêtres membres de l'OCIC de dire une fois par mois leur messe aux intentions de l'OCIC ?

Le PRESIDENT appuie la suggestion faite. Il précise qu'actuellement, tous les vendredis, une messe au moins est dite pour l'OCIC et les personnes qui y travaillent. Le Secrétariat de l'OCIC continue à mobiliser une "équipe spirituelle", surtout parmi les malades.

Mlle Yv. de HEMPTINNE rappelle qu'à la suite du Conseil Général de Rome, la Jeunesse féminine italienne d'Action Catholique a lancé un appel à tous les ordres contemplatifs de femmes en Italie, qui a provoqué les réactions les plus encourageantes.

M.J. LARRAIN (Chili) dit qu'une chose analogue existe dans son pays, où elle s'est développée spontanément à la suite d'un appel du Secrétariat de Moralité aux diverses congrégations religieuses.

Le Dr. REINERT (Suisse) propose d'émettre le voeu que tous les Centres nationaux s'occupent de la question, et promet de la faire dans son pays.

M. RUSZKOWSKI trouve qu'il faudrait obtenir, en plus de l'action actuelle en profondeur, qui devrait être développée, une action plus "spectaculaire" dans le même sens, tendant à obtenir une journée mondiale de prière pour le cinéma.

M. SCIASCIA croit que le Saint Père est si sensible à ces problèmes qu'on pourrait essayer de demander officiellement une telle journée de prière.

En conclusion, le PRESIDENT propose à l'assemblée de charger MM BURKE et SCIASCIA d'établir un projet précis pour la prochaine réunion du Conseil Général.

PROGRAMME CINEMATOGRAPHIQUE DE L'ANNEE SAINTE A ROME

La parole est donnée à M. SCIASCIA (Italie) pour la communication prévue à ce sujet.

M. SCIASCIA précise tout d'abord qu'il ne sera aucunement question pendant l'année sainte de voyages à allure touristique: une organisation spéciale fonctionnera pour assurer l'ambiance voulue.

L'édifice qui sera spécialement aménagé aux abords du Vatican pour les manifestations de l'année sainte comportera une salle de cinéma de 3.500 places, qui sera à la disposition du C.C.C. pendant toute l'année.

M. SCIASCIA estime que l'OCIC devra être présent à Rome pendant cette période afin d'atteindre toutes les personnalités étrangères intéressées d'une façon quelconque au cinéma.

Le PRESIDENT propose à l'assemblée que le Comité Directeur, qui se réunira dans l'après-midi, examine les modalités de la participation de l'OCIC aux manifestations cinématographiques de l'année sainte, ce qui est accepté.

CONGRES DE FILMOLOGIE

Le R.P. MORLION demande la parole pour mettre l'assemblée au courant des principales tendances qui se sont fait jour pendant ce Congrès, et qui sont assez loin de nous satisfaire.

L'Institut International de Filmologie dont le siège est à Paris a déjà des Centres en Angleterre, en Suisse et en Italie.

Le R.P. MORLION souhaite :

- a) que des catholiques compétents assistent aux réunions de filmologie dans tous les pays où il s'en tiendra;
- b) que figurent dans la Revue Internationale du Cinéma, dès le premier numéro, les débuts d'une philosophie chrétienne du cinéma.

+ + +

Le PRESIDENT clôture cette session du Conseil Général de l'OCIC en remerciant tous les participants et en souhaitant que leurs activités nationales profitent largement des échanges de vues qui viennent d'avoir lieu.

La séance est levée à 13 H.

OFFICE CATHOLIQUE INTERNATIONAL DU CINEMA

Réunion du Conseil Général

O.C .I.C.

Venise, 28 août - 1er sept 1948.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT GENERAL

Ce rapport couvre la période comprise entre la réunion du Conseil Général tenue à Bruxelles le 21 juin 1947, et la présente réunion, soit un peu plus d'une année.

Le Comité Directeur s'est réuni une fois pendant cette période, à Fribourg, en octobre 1947. Le procès-verbal de cette réunion a été envoyé à l'époque à tous les membres du Conseil Général.

La division du travail entre deux Secrétariats généraux, l'un à Bruxelles et l'autre - le Secrétariat aux Relations Extérieures - à Paris, a provoqué certaines difficultés pratiques, en raison de leur éloignement relatif, d'autant plus que le Président de l'OCIC est obligé de résider à LUXEMBOURG. De fréquentes rencontres dans l'une ou l'autre de ces 3 villes ont cependant permis d'assurer une parfaite cohésion du travail. D'autre part, cette dispersion matérielle a permis de créer ou d'entretenir des contacts plus nombreux, précieux à divers égards. Il est bien certain en particulier que la création du Secrétariat aux Relations Extérieures, décidée au Conseil Général de Bruxelles, a permis la présence de l'OCIC dans des milieux qui, par la force des choses, étaient autrefois négligés.

RELATIONS AVEC LE SAINT SIEGE

Ces relations ont été marquées surtout par la visite à Rome, en février 1948, de M. RUSZKOWSKI, Secrétaire Général aux Relations Extérieures, qui a eu la faveur d'une audience spéciale, au cours de laquelle il a pu entretenir le St Père des activités de l'OCIC, et plus spécialement du voyage, alors imminent, en Amérique latine, et de l'édition de la REVUE INTERNATIONALE DU CINEMA.

M. RUSZKOWSKI fut également reçu en audience par S. S. le Cardinal PIZZARDO, et par S. Exc. Mgr. MONTINI, qui se montra particulièrement intéressé et bienveillant, au point d'envoyer à tous les Nonces des pays visités d'Amérique latine, une lettre spéciale de recommandation pour le délégué de l'OCIC.

Signalons aussi le grand intérêt manifesté pour le travail de l'OCIC par S. Exc. Mgr. BENTO, Nonce Apostolique à Bruxelles, spécialement à l'occasion du voyage en Amérique latine et de la remise solennelle du Prix de l'OCIC 1947.

RELATIONS AVEC LES CENTRES NATIONAUX.

Nous ne pouvons citer ici même brièvement toutes les correspondances et contacts divers entretenus par le Secrétariat, et ne signalons que les faits les plus saillants.

Les relations ont pu être reprises avec les organisations cinématographiques catholiques d'ALLEMAGNE, qui ont réalisé déjà un grand effort. M. l'abbé A. KOCHS, chargé par l'Episcopat allemand de diriger ces organisations pour tout le pays et de les représenter au sein de l'OCIC, a passé plusieurs jours au Secrétariat de Bruxelles ainsi qu'à la Présidence à Luxembourg, où il est revenu ces jours-ci pour faire le point en vue de la présente réunion, à laquelle il lui était impossible d'assister, et des " Katholischen Tage " de Mayence, où il dirige la section cinématographique.

Nous avons continué dans toute la mesure du possible à rester en contact avec nos délégués de TCHÉCOSLOVAQUIE, et avons essayé de soutenir leurs efforts pour garder en vie leur Centre national.

La visite d'un délégué de l'île de MALTE a été le point de départ de bonnes relations avec la Film Section " Catholic Institute " aboutissant à la demande

d'affiliation qui a été ratifiée hier.

Nous entamons des relations avec le MAROC, où travaillent deux sections de l'O.F.D.A., l'une à Meknès, l'autre à Casablanca. Leurs dirigeants n'ont pu, à leur vif regret, être présents parmi nous.

Dès avant le voyage de M. RUSZKOWSKI, nous avons établi des relations plus étroites avec le " Secretariado de Defensa de la Moral Cristiana" de l'Uruguay, qui fait, depuis hier, officiellement partie de l'OCIC.

Le voyage de M. RUSZKOWSKI - dont les détails vous seront donnés demain - a permis des contacts personnels très précieux tant aux Etats-Unis qu'en Amérique latine.

En ce qui concerne les Etats-Unis, ajoutons qu'à la demande de la Legion of Decency le Secrétariat de l'OCIC a démenti vigoureusement le bruit tendancieux selon lequel la Legion aurait condamné le film MONSIEUR VINCENT, qui est en réalité admis pour tous.

La presse européenne a fait un très large écho de ce démenti.

ECHANGE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION SUR LES FILMS NOUVEAUX

Suivant le vœu émis par le Congrès de Bruxelles et la décision du Conseil Général, le Secrétariat a entrepris cet échange depuis près d'un an, au moyen des Fiches internationales qui sont actuellement envoyées dans 30 pays. Ce point devant être spécialement étudié au cours des présentes réunions, nous ne nous y étendrons pas dans ce rapport. Nous avons jusqu'ici reçu des fiches des pays suivants: AUTRICHE, GRANDE-BRETAGNE, TCHECOSLOVAQUIE, ESPAGNE, FRANCE, ITALIE, parmi lesquels les 3 premiers sont à féliciter pour leur régularité et leur rapidité.

Signalons déjà que cet échange a représenté un travail assez considérable - même avec le nombre restreint de fiches qui nous parviennent actuellement.

COMPTE-RENDU DU CONGRES DE BRUXELLES

Suivant la décision du Conseil Général, nous avons réalisé cette édition, dont nous avons le plaisir de vous présenter aujourd'hui quelques exemplaires, en attendant le tirage définitif. Malgré certaines prévisions pessimistes, nous avons tenu à donner à l'ouvrage une présentation suffisamment attrayante pour qu'il ne soit seulement un instrument de travail pour les Centres nationaux, mais puisse bénéficier d'une diffusion plus large. C'est dans ce but que nous avons eu recours à un éditeur établi.

Il ne nous a pas été possible de publier plus rapidement le compte-rendu, d'abord parce que nous avons eu de la peine à obtenir le texte de tous les rapports, dont certains ont dû être traduits. Le texte complet mis au point s'est avéré beaucoup trop long, et un gros travail de condensation a été nécessaire. Le manuscrit s'est enfin trouvé prêt juste avant la période des congés payés, et il a fallu un tour de force pour terminer et apporter ici les quelques volumes qui ont été remis aux délégués officiels de tous les pays représentés. Ce texte doit encore subir certaines retouches typographiques avant le tirage, et s'accompagner de quelques photos.

Nous espérons que les éditions anglaise et espagnole suivront très prochainement. Des conversations spéciales sont prévues à ce sujet pendant ces journées.

En établissant le prix de vente du volume "Les Catholiques parlent du Cinéma", nous n'avons que strictement tenu compte des frais d'impression, et aucunement du travail de rédaction et frais de secrétariat, afin qu'il reste accessible à tous. Mais il est évident que le tirage limité auquel manque de réaction de la plupart des Centres nationaux nous a contraint, par prudence, à rendre chaque exemplaire beaucoup plus coûteux. Pour favoriser la diffusion du volume, nous consentirons cependant des réductions appréciables aux Centres qui nous feront rapidement une commande ferme d'une certaine importance.

REVUE INTERNATIONALE DU CINEMA

Ce point aussi bénéficiera d'un exposé et d'un échange de vues spécial. Notons seulement ici que le travail préparatoire a été considérable, bien qu'il n'ait pu aboutir à sortir le NOI pour la présente réunion, comme nous l'avions longtemps espéré. De très longues heures ont été consacrées à réunir les articles, à les traduire, à faire des démarches chez divers éditeurs et chez d'autres personnes susceptibles de soutenir la Revue.

SECRETARIAT MISSIONNAIRE

Rappelons qu'un des voeux du Congrès de Bruxelles avait pour objet l'adjonction au Secrétariat de l'OCIC d'un missionnaire qui serait spécialement chargé de tout ce qui concerne le cinéma en pays de missions.

Des demandes ont été adressées dans ce sens à diverses Congrégations missionnaires: Pères Blancs, Oblats de Marie Immaculée, Pères de Scheut. Jusqu'ici ces démarches n'ont pas abouti, et cela surtout parce que le missionnaire jeune et actif qu'il nous faudrait est réclamé par les missions elles-mêmes, où l'attirent d'ailleurs ses goûts personnels.

VOYAGE EN AMERIQUE LATINE

M. RUSZKOWSKI parlera de l'exécution et des résultats de ce voyage. Mais il convient de noter ici que sa préparation a demandé un temps et des efforts considérables. De très nombreuses lettres et notices ont été envoyées dans tous les pays à visiter: à la Hiérarchie, aux Organisations d'A.C., cinématographiques et autres, aux branches nationales des organisations internationales catholiques dont nous avons sollicité le concours lors d'une réunion provoquée à cet effet. Le financement du voyage et l'obtention des nombreux visas nécessaires ont exigés aussi beaucoup d'efforts et de temps.

REMISE DU PRIX DE L'OCIC 1947

A l'occasion de la sortie à Bruxelles du film VIVERE IN PACE, qui avait obtenu le prix de l'OCIC au Festival de Bruxelles, un gala fut organisé conjointement par l'OCIC et le CCAC belge. Au cours du gala, le diplôme fut officiellement remis à la jeune vedette du film, qu'accompagnait le chef du Service étranger de la firme productrice. Le gala avait été précédé d'une réception à la maison de la Presse, et fut abondamment commenté par les journaux.

RAPPORTS AVEC LES AUTRES INTERNATIONALS

Comme on le sait, l'OCIC fait partie du " Comité Catholique de Coordination" (Commission Vaticane auprès de l'UNESCO); nous avons été représentés régulièrement aux réunions de cet organisme par notre Secrétaire Général aux Relations Extérieures.

Des conversations ont eu lieu en diverses occasions entre des représentants de l'OCIC et ceux d'autres Internationales Catholiques, soit de leur initiative, soit de la nôtre; la décision prise hier par le Conseil Général de leur faire une place dans ce Conseil est la suite logique de ces entretiens. Un accord spécial a été conclu:

- 1) avec UNDA et INTERCIP, qui représentent respectivement la Radio et la Presse, en vue de se partager le travail de représentation aux séances de l'ONU et de l'UNESCO des catholiques intéressés aux Moyens d'Information, et de s'informer réciproquement à ce sujet;
- 2) avec l'Union Internationale des Ligues Féminines Catholiques, qui nous ouvre les colonnes de ses " Cahiers" mensuels pour une rubrique internationale du cinéma;

- 3) avec la Fédération de la Jeunesse Féminine Catholique, qui a chargé un membre de son bureau de garder le contact permanent avec le Secrétariat de l'OCIC;
- 4) avec le Mouvement International des Intellectuels Catholiques, qui nous a désigné comme son "correspondant collectif" pour toutes les questions de cinéma.

L'OCIC entretient également des relations suivies avec le Mouvement International des Etudiants Catholiques (M.I.E.C.).

En ce qui concerne les Internationales non-catholiques, signalons que l'OCIC a été représenté au Congrès du CIDAIC (Comité International pour la Diffusion Artistique, Littéraire et Scientifique par le Cinéma) avec qui il entretient des relations cordiales.

Le contact a été maintenu aussi, dans toute la mesure du possible, avec l'UNESCO, et plus spécialement avec son département d'Information des Masses.

FIN DES

Le temps nous a manqué pour terminer la comptabilité des dépenses courantes du Secrétariat, qui sont en notable augmentation depuis la dernière réunion, en raison surtout des honoraires et frais de voyage imposés par le développement de nos activités.

Les dépenses spéciales du Congrès de Bruxelles ont pu être couvertes - à l'exception de l'édition du compte-rendu - grâce à l'apport de quelques centres nationaux (Etats-Unis, France, Belgique, Italie, Pérou, Luxembourg, Pologne, Espagne, Suisse) et surtout à des dons provenant de Belgique, de l'Épiscopat spécialement. Nous comptons fermement sur l'appui des Centres nationaux pour diffuser le Compte-rendu, et éviter ainsi qu'il constitue une charge supplémentaire pour l'OCIC.

Les frais relativement considérables, main d'œuvre et ports (par avion) qu'entraîne l'échange de documentation sur les films nouveaux sont restés jusqu'ici sans aucune contrepartie.

En ce qui concerne enfin les frais considérables du voyage en Amérique Latine - dont le financement avait demandé un grand effort... et un fidèle acte de foi - nous espérons les couvrir grâce aux séances payantes que le travail acharné de M. ROSZARSKI ainsi que la bonne organisation et la générosité des Centres nationaux ont permis de tenir dans la plupart de ces pays.

OFFICE CATHOLIQUE INTERNATIONAL DU CINÉMA

Réunion du Conseil Général

O.C.I.C.

Venise, 28 août-1 sept. 1948

VOYAGE EN AMÉRIQUE LATINE

Résumé du rapport de M. A. Ruszkowski.

Ce rapport ne veut pas être un compte-rendu chronologique complet de mon voyage. Il a surtout pour but d'esquisser la situation telle qu'elle se présente actuellement dans les pays de l'Amérique Latine que j'ai pu visiter : Cuba, Venezuela, Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie, Chili, Argentine, Uruguay et Brésil; de donner un aperçu de ce qui se réalise déjà, et des immenses possibilités offertes; et enfin d'examiner de façon concrète l'aide que l'O.C.I.C. et les Centres nationaux affiliés peuvent apporter à ces pays.

Quelques chiffres donneront une idée de l'importance du voyage entrepris et des contacts qu'il a permis :

Pendant les 85 jours de mon voyage dans 10 pays de l'Amérique latine, j'ai pu tenir, dans 15 villes, 147 séances, dont 22 publiques, qui ont attiré directement plus de 17.000 personnes, dont 14.850 pour les séances publiques et 2.054 pour les réunions privées, sans compter les contacts individuels, les audiences accordées par les autorités ecclésiastiques, et les autres démarches. Le détail de ces réunions sera communiqué aux personnes spécialement intéressées.

Je crois qu'on peut dire sans forfanterie que ce voyage fut un réel succès pour l'O.C.I.C. par l'affirmation de sa vitalité, de l'influence qu'il exerce dans les différents secteurs de la vie cinématographique, et par la confirmation de sa nécessité.

Le mérite en revient d'ailleurs pour une large part à tous ceux qui nous ont aidés dans la préparation du voyage :

Le Saint Siège tout d'abord, grâce en particulier aux lettres adressées par S. Exc. Mgr Montini à tous les Nonces des pays visités;

les autres organismes internationaux : Union Internationale des Ligues Féminines Catholiques et Fédération Internationale de la Jeunesse Féminine, dont les membres méritent un remerciement tout spécial, pour l'aide intelligente et généreuse apportée dans plusieurs pays; Mouvement International des Intellectuels Catholiques; Union Internationales des Conférences de St Vincent de Paul et des Eccles de Service Social, etc.;

et enfin les Centres nationaux d'Action Catholique cinématographique qui, dans certains pays surtout, avaient magnifiquement préparé et organisé mon séjour jusque dans les détails.

La préparation du voyage avait rencontré de graves difficultés. La question des finances tout d'abord, à laquelle nous avons trouvé une solution qui s'est révélée excellente : provoquer dans chaque pays visité l'organisation d'une ou plusieurs séances publiques payantes comportant, outre une conférence, la projection d'un ou plusieurs films ou parties de films; le produit de ces séances devait servir à couvrir partiellement les frais du voyage, tout en laissant au Centre national un bénéfice appréciable, sans parler du bénéfice moral qui résulterait pour lui de cette manifestation publique. Nous avons pu constater que partout où les séances furent bien organisées, elles rapportèrent au-delà de la contribution forfaitaire prévue dans les frais du voyage, laissant effectivement au Centre National un bénéfice intéressant.

Trouver un programme convenable pour ces séances fut aussi source de difficultés considérables. Je pus finalement emporter avec moi 2 bobines du film "MONSIEUR VINCENT", et une copie de "LE PELERIN DE L'ENFER", relatant la vie du Père Damien, apôtre des lépreux. La version réduite du film "GUERRE A LA GUERRE", produit sous les auspices du Vatican, ne me rejoignit qu'à Buenos Aires et fut utilisée pour les dernières séances. Pour d'autres, j'avais pu disposer de "LA CAGNE AUX ROSSIGNOLS".

Le temps limité dont je disposais pour effectuer ce voyage, en raison de réunions importantes en Europe se situant juste avant et après les dates choisies; le manque de contacts personnels dans la plupart de ces pays; l'absence complète de réponse de certains d'entre eux, qui me laissa jusqu'au départ dans la plus grande incertitude sur l'utilité et même sur la possibilité d'y séjourner, - tout cela aggrava encore considérablement les difficultés signalées.

Avant de terminer cette introduction, je tiens à souligner combien j'ai été aidé et soutenu presque visiblement, pendant toute la durée de mon voyage, au cours de mes travaux et démarches, par l'appui spirituel de l'équipe de l'OCIC, qui n'a cessé de m'entourer de ses prières.

I. SITUATION ACTUELLE DES CENTRES NATIONAUX.

Il existe à peu près partout une censure morale des films effectuée par un Secrétariat de Moralité ou une Commission de cinéma dépendant de la Hiérarchie. Ces organismes portent des noms très divers suivant les pays.

On rencontre presque partout les mêmes caractéristiques dans la composition de ces Commissions : difficulté d'avoir des prêtres qui puissent se consacrer à la question; hésitation des hommes, d'ailleurs trop occupés souvent; absence de professionnels ou de personnes vraiment préparées.

Presque partout aussi, on note dans les milieux catholiques un manque de compréhension pour l'activité cinématographique, malgré une certaine sympathie qui se manifeste occasionnellement.

Sauf au Brésil, et dans certains collèges, on constate une absence complète d'activité dans le sens constructif, telle une action culturelle, une influence sur les milieux professionnels, etc.

Partout enfin, on peut trouver la même conviction qu'il est indispensable d'agir, la même bonne volonté qui ne demande qu'à se mettre au travail.

CONCLUSION 1 : L'OCIC doit fournir aux pays de l'Amérique latine des éléments plus précis pour organiser ou réorganiser leurs Centres nationaux, ceux-ci en profitant pour marquer - par le choix même du nom donné à ces Centres - qu'ils auront à s'occuper de problèmes plus vastes, dépassant le cadre strictement moral. La réorganisation comprendrait : a) des bases statutaires adaptées aux buts plus larges; b) le recrutement d'un personnel qualifié et donc, éventuellement, la formation d'un tel personnel.

II. LA CLASSIFICATION MORALE DES FILMS.

Des efforts considérables ont été réalisés partout pour établir cette classification.

La plupart des pays - à l'exception du Pérou et du Brésil - rencontrent des difficultés d'ordre juridique, empêchant les censeurs d'assister aux projections de la censure officielle. Ces difficultés ont été plus marquées en Argentine, où la Commission municipale de Censure officielle a même été dissoute; il n'y existe donc, pour le moment, aucune censure.

Parmi les difficultés pratiques qui se constatent presque partout :

a) le manque de personnel, provenant surtout du nombre insuffisant de prêtres, de la surcharge des militants laïques, du manque de préparation de l'élément féminin disponible;

b) le problème de la publication des cotes morales. Notons à ce sujet qu'on ne semble pas utiliser assez largement les moyens de communication par radio - spécialement indiqués dans les pays à population dispersée - et par des publications propres, pour suppléer à la carence de la presse, retenue par des considérations d'ordre commercial.

c) le manque de coopération des organisations catholiques de masse.

Quelques particularités à signaler dans le domaine de la classification :

- le magnifique travail fourni par la Commission de l'URUGUAY, composée d'une quarantaine de jeunes ménages, chaque film étant vu par deux d'entre eux. Une fois par mois, toute la Commission assiste à la projection d'un même film, et critique en réunion, de la façon la plus approfondie, la cote donnée par les deux ménages responsables de la classification de ce film;
- des réunions mensuelles aussi à la Commission de CUBA, avec projection d'un film;
- au VENEZUELA, où la censure est faite par la jeunesse d'Action Catholique, nous avons constaté un souci tout particulier de la vie spirituelle des censeurs, suivie de près par l'Aumônier;
- en ARGENTINE, c'est la rapidité de la publication des cotes qui est le trait caractéristique;
- en BOLIVIE, citons des démarches faites en vue de séances spéciales pour les enfants;
- au BRÉSIL, les films qui méritent une recommandation sont spécialement signalés;
- enfin, au CHILI et au PÉROU, le travail de classification et de documentation sur les films est fait de façon particulièrement systématique.

Notons enfin, d'une façon générale, que la classification provenant des Etats-Unis, du Mexique et de l'Argentine a une grande influence dans tous ces pays. On y manque généralement d'informations venues d'Europe. Les Fiches Internationales de l'OCIC - dont le besoin se fait sentir partout - n'arrivent qu'irrégulièrement.

CONCLUSION 2 : L'OCIC doit encourager la formation de censeurs, en envoyant de la documentation, des renseignements, une orientation, et même des instructeurs capables de donner des cours de formation.

Les Centres nationaux de l'Amérique latine, en resserrant les liens entre eux, pourraient également perfectionner et unifier les critères selon lesquels sont jugés les films. Une confrontation des différents questionnaires utilisés par les censeurs serait souhaitable.

Un effort de tous les dirigeants catholiques est indispensable pour répandre les cotes morales, les faire mieux comprendre, et obtenir qu'elles soient suivies avec discipline.

III. ASPECT CULTUREL DU PROBLÈME.

En général, l'absence d'activité dans ce domaine est complète. Citons comme exception : des cours organisés au BRÉSIL (à Rio surtout); quelques modestes tentatives de publier des détails sur la valeur artistique des films (Montevideo, Sao Paulo, Rio); l'existence de quelques critiques dans les revues spécialisées

catholiques ("Criterio", revue de la Jeunesse féminine; "Herofica", revue de l'École de journalisme, toutes deux à Buenos Aires).

Partout, les idées nouvelles exposées à ce sujet dans ma conférence ont rencontré un très bon accueil. Mais une aide extérieure est nécessaire pour les mettre en pratique; elle devrait comporter notamment : littérature, documentation, conseils, contacts personnels, formation des critiques.

En ce qui concerne l'aspect particulier du cinéma à l'école, citons :

a) les grandes possibilités ouvertes au film d'enseignement; ainsi, l'ARGENTINE équipe toutes ses écoles, d'autres pays possèdent de nombreux équipements de projection;

b) les possibilités qui existent de se servir de l'enseignement pour faire avancer le problème du cinéma. Ainsi, un Congrès ibero-américain de l'Éducation catholique va se tenir à la fin de septembre à LA PAZ : l'OCIC pourrait y adresser le vœu que le corps enseignant catholique se préoccupe du problème du cinéma dans son ensemble, sans en négliger l'aspect culturel.

CONCLUSION 5 : Les pays de l'Amérique latine ont un besoin urgent d'aide de l'OCIC et des Centres nationaux européens pour organiser leur action dans le domaine culturel du cinéma.

Ils sont prêts à supporter les charges matérielles de cette aide.

Leur situation économique et la place qu'occupe chez eux l'enseignement catholique présentent à ce sujet de très grandes possibilités.

Ces possibilités ont une importance d'autant plus grande que le niveau général de la culture cinématographique des populations de l'Amérique latine n'est pas très élevé. En prenant dès maintenant l'initiative, les catholiques ont ainsi des chances de devenir les pionniers de publications sur le cinéma, de ciné-clubs, de cours de culture cinématographique, du cinéma d'amateur et d'autres formes d'activité culturelle qui influenceront d'une manière très efficace l'attitude du public à l'égard du cinéma, et prépareront ainsi un terrain propice au vrai apostolat du film.

IV - ASPECT ÉCONOMIQUE

L'importance économique du cinéma en Amérique latine est considérable, de même que la place qu'il s'est acquise dans la vie de la population.

Dans la structure actuelle, les grandes compagnies américaines occupent une position prépondérante, étant capables de programmer entièrement une salle en offrant 50 programmes par an.

Il y a là un problème qui intéresse à la fois les producteurs des pays dépourvus de grandes compagnies, et les catholiques qui tentent de pénétrer dans l'exploitation.

La tendance générale à créer des "circuits" de salles accentue encore la prédominance des trusts.

Il existe pourtant des éléments catholiques dans la profession, de même que des salles catholiques (Équateur, Argentine, Brésil, Chili, Pérou, Colombie). Il faudrait parvenir à organiser ces éléments, sur des bases nettement commerciales.

En ce qui concerne le secteur strictement catholique que constituent les collèges, les paroisses et les œuvres, citons certains efforts de production en COLOMBIE et en ARGENTINE, - d'exploitation un peu partout dans les collèges, les salles dépendant d'ordres religieux, d'organisations d'Action Catholique, etc. Il manque des centres de distribution, capables de programmer les salles et de rendre la production rentable.

CONCLUSION 4 : Pour pénétrer efficacement dans la vie économique du cinéma, les catholiques doivent concentrer leurs efforts dans les divers pays de l'Amérique latine, afin d'assurer une programmation suffisante aux salles soucieuses de la qualité de leurs spectacles.

Cette concentration doit s'effectuer selon un plan élaboré sur des bases commerciales, tenant compte des réalités de la vie, sans réclamer des monopoles ou autres privilèges abusifs, et en collaboration avec les professionnels compétents.

Il faudrait créer dans chaque pays un organisme spécialisé pour la programmation des collèges, des salles paroissiales et d'œuvres, qui obtiendrait, dans les strictes limites de cette tâche, l'exclusivité de la représentation de ces institutions auprès de l'industrie cinématographique. Cet organisme - émanation du Centre national catholique du cinéma, constitué et dirigé sous le contrôle le plus strict des autorités ecclésiastiques, mais avec une compétence technique nécessaire - se mettrait en rapport avec les organismes analogues des autres pays de l'Amérique latine, en vue de l'utilisation la plus économique et la plus efficace des films disponibles.

V. ASPECT ARTISTIQUE ET TECHNIQUE

Il existe des centres de production importants au MEXIQUE et en ARGENTINE; secondaires au BRÉSIL, au CHILI, et même au PÉROU, VENEZUELA, URUGUAY et CUBA, avec des projets de production en COLOMBIE.

Des éléments catholiques existent dans la profession, particulièrement en ARGENTINE, où ils sont encouragés par l'Œuvre du Cardinal FERRARI. Bien que l'ambiance soit souvent peu favorable, il y a des possibilités d'action certaines.

CONCLUSION 5 : L'idée de groupements catholiques des techniciens et artistes cinématographiques dans les centres de production rencontre un terrain propice. Elle est d'autant plus nécessaire que le niveau moyen de cette production, du point de vue moral, laisse à désirer. Il faut également lutter pour que de jeunes éléments catholiques puissent entrer dans la profession.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'impression finale qui résulte de ce voyage est un immense optimisme, conditionné par la nécessité absolue :

- 1) d'une grande foi dans la possibilité de modifier profondément l'aspect moral du cinéma contemporain;
- 2) d'une large action afin de rendre conscientes les masses du public catholique;
- 3) d'un plan d'action établi en collaboration entre tous les pays de l'Amérique latine et ceux des autres continents, sous l'égide de l'OCIC, dont on comprend mieux le rôle et la grandeur après avoir constaté personnellement combien il répond à un besoin.

OFFICE CATHOLIQUE INTERNATIONAL DU CINEMA

Réunion du Conseil Général

O.C.I.C.

Venise, 28 août-1 sept. 1948

COMMUNICATION

de Mrs. James F. LOORAM, présidente du Département cinématographique de la Fédération Internationale des Alumnae Catholiques (Comité de Censure de la National Legion of Decency des Etats-Unis).

Il convient vraiment que la rencontre des nombreux représentants de divers pays, réunis pour discuter de leurs problèmes respectifs touchant au cinéma, puisse se faire dans un pays qui a apporté une si magnifique contribution à l'histoire du cinéma.

Cette année, est sorti de presse un livre intitulé "Magic Shadows" (Ombres magiques", oeuvre de Martin QUIGLEY Jr., diplômé de l'Université de Georgetown, et qui raconte pour la première fois, en remontant aux sources mêmes, l'histoire complète des origines du cinéma. Il explique les développements mécaniques qui ont rendu possible cette merveilleuse invention. Et tandis qu'il évoque les efforts incalculables d'innombrables philosophes, savants et éducateurs, d'époques, de races et de confessions diverses, il relève que le mérite d'un apport important dans le développement du cinéma revient à un certain nombre de prêtres catholiques et particulièrement de Jésuites. "Magic Shadows" est une remarquable compilation d'innombrables documents compulsés dans les archives d'Europe et d'Amérique. Comme Terry RAMSAYE le dit dans sa critique, "le tracé de ce long chemin si souvent enténébré, ne sera vraisemblablement plus entrepris avant un ou deux siècles."

Le Cinéma d'aujourd'hui est tout simplement le perfectionnement, sous une forme plus vivante, de la première "lanterne magique", qui fut présentée à Rome, il y a trois siècles, par son inventeur, le Jésuite allemand Athanasius KIRCHER. La description que fait l'auteur de cette "première" au Collège Romain, en 1645, en présence de quelques distingués prélats drapés de pourpre et conduits à l'entrée des lieux sous escorte montée, parmi lesquels le Cardinal Barberini, nous convainc qu'aucune "première" de Hollywood n'a jamais égalé en grandeur cette mémorable séance qui fit époque.

Depuis lors, d'ingénieux hommes de science ont cherché à perfectionner les images en leur donnant le mouvement. Mais le long et dramatique chemin parcouru s'ouvre vraiment, comme l'auteur le cite d'après la Genèse, quand "Dieu créa deux grandes lumières, une plus grande, qui préside aux jours, et une plus petite, qui éclaire les nuits."

Il est tout indiqué par conséquent que l'Italie, qui eut sa part du lion dans le développement de l'histoire de la Lumière et de l'Ombre, soit le lieu d'une réunion dont l'objet est le progrès des intérêts bien compris de l'écran. Il est bon que l'on se rencontre ici, dans ce pays où le grand De Vinci expérimenta la chambre noire et ouvrit la voie aux hommes qui, plus tard, devaient faire de cette machine un merveilleux outil...

Il est extrêmement encourageant de rencontrer des représentants de tant de pays, s'intéressant à la moralité et aux valeurs morales. La conception religieuse du l'Univers, qui exige un ordre moral, est combattue dans de vastes contrées du monde, et parmi une population se chiffrant par millions. On lui substitue, par n'importe quel moyen, une conception matérialiste qui ne comporte aucun ordre moral alors que, sans celui-ci, il n'y a ni liberté en ce monde, ni salut dans l'autre.

L'abus d'un soi-disant droit de jugement personnel conduit une fois de plus, et sur une grande échelle, à la confusion et à l'égarement. De tous côtés on observe des efforts frénétiques pour se soustraire aux principes et aux dogmes, et

pour échapper aux obligations qui en découlent. Ce monde confus et égaré, se glorifiant de la liberté qu'il s'imagine avoir conquise, est pareil à un navigateur qui, pour se soustraire aux injonctions de son compas, le jette par dessus bord et erre ensuite par les mers, ne sachant pas très bien d'où il vient ni où il va.

Un monde sans ordre moral est un navigateur sans compas. Ayant à traiter de questions humaines de quelque nature qu'elles soient, communautaires, nationales ou internationales, un tel monde a inévitablement recours à des formules et à des plans et tombe finalement sous leur dépendance. Savoir où est le bien est une question qui ne se pose plus que rarement, parce que les principes d'ordre moral, qui définissent le bien et le mal, ont été rejetés depuis longtemps.

Il ne faut pas chercher bien loin pour découvrir les résultats néfastes d'une telle dépendance des formules et des plans, que ce soit dans le vaste champ des relations internationales ou dans les limites étroites de la famille. Elle a laissé sa marque sur les peuples brutalisés et asservis de l'Europe Orientale, et sur la jeunesse déshéritée et sans Dieu de certaines communautés du Monde Occidental.

Une conception déformée de la morale marque de son empreinte toutes les puissances d'opinion : presse, littérature, radio, scène et écran. Ces agents à leur tour propagent la contagion et grossissent les rangs de ceux qui, pour leur propre malheur et celui du monde, rejettent l'ordre moral comme règle essentielle de la vie. Tous ces agents, par leur influence puissante sur l'opinion publique, requièrent de plus en plus l'attention soutenue et avertie des hommes et des femmes catholiques qui savent que l'observance de la loi morale est la première ligne de défense de l'existence même de la Nation.

En nous élevant contre l'erreur philosophique et morale qui est à la base de cette conception déformée du divertissement, nous sommes soutenus par l'avis clair et net de S.S. Pie XI, disant dans son Encyclique sur le cinéma que la tâche essentielle de tout art noble est d'entraîner les hommes à plus de probité et de vertu, ce qui l'oblige à être comme imprégné lui-même des principes et des règles de la morale.

Il est utile de rappeler que cette année marque le 12e anniversaire de l'événement qui a incité Pie XI à faire bénéficier le monde catholique d'une Encyclique consacrée au cinéma. Ce document devenu célèbre mentionne en effet le travail accompli par les Evêques des Etats-Unis pour obtenir un cinéma plus moral.

Ces Evêques, conscients de leurs responsabilités, s'inquiétaient vivement de l'emprise du cinéma sur les âmes et des coups qu'il portait aux valeurs morales. En octobre 1933, le Délégué apostolique, S. Exc. Amleto G. CIOGNANI, lança un appel à l'action au cours d'une réunion tenue à New York par le Comité National de la Charité Catholique. Les Evêques réunis en novembre de la même année répondirent à cet appel en chargeant un comité d'étudier les méfaits du cinéma ainsi que les méthodes pour y remédier.

Ce fut en avril 1934 que la Legion de Decence prit son essor. Pour aider et appuyer le mouvement, les Evêques des Etats-Unis écrivirent des lettres pastorales, des prêtres firent des sermons, des propagandistes fournirent des adresses; les enfants des écoles catholiques, encouragés par leurs éducateurs, s'assemblerent pour protester énergiquement; des sociétés et des fraternelles rallièrent leurs membres à la cause; la radio et la presse furent utilisées dans toute la mesure du possible. Des personnes et des organisations appartenant aux cultes protestant et juif apportèrent également leur coopération.

Dès le début du mouvement, la Presse catholique collabora avec la hiérarchie et prêta un excellent appui au Comité des Evêques. Les 310 journaux et périodiques catholiques, représentant un tirage global de plus de sept millions d'exemplaires, entreprirent une vigoureuse campagne par des articles, éditoriaux et nouvelles.

Cette campagne eut pour effet immédiat de galvaniser l'opinion publique, qui exigea avec insistance une amélioration de la valeur morale des films. Et le poids de cette opinion, stimulée et dirigée par la Légion de Décence, fut un facteur important dans la décision que prit l'industrie cinématographique des Etats-Unis d'appliquer le Code de Production dans un esprit et avec une détermination que l'on n'avait jamais connus auparavant.

Ce Code propose à l'industrie un système de contrôle personnel et volontaire, en vue de la production de films bons, ou tout au moins acceptables. Ce système d'adaptation des principes de la morale objective à la production cinématographique est dû à Mr. Martin QUIGLEY, éditeur et publiciste, propriétaire de plusieurs journaux commerciaux et industriels. Le document qui devait devenir le Code de Production cinématographique fut rédigé par le R.P. Daniel LORD S.J., en collaboration avec Mr. QUIGLEY.

Il faut reconnaître ici franchement que le Code de Production n'est pas la panacée de tous les maux d'ordre moral dont le cinéma est affligé. Les principes qu'il propose sont forcément soumis à l'humaine interprétation. L'esprit de l'oeuvre tolère de grandes divergences d'opinion. Il y a aussi ceux avec qui il batailler, qui n'acceptent que du bout des lèvres, sans se soumettre aux principes que le Code cherche à instaurer. Mais pratiquement, depuis trois lustres, tous les films produits aux Etats-Unis ont été soumis à une heureuse et constructive influence, sous l'action du Code. Bien qu'on n'ait pas encore atteint le millième de ce qu'il faudrait, des résultats appréciables ont été atteints, et bien des dangers menaçants évités.

Le cinéma est le moyen de divertissement universel le plus populaire. De plus, comme Pie XI le faisait remarquer dans son Encyclique VIGILANTI CURA, "il n'existe pas aujourd'hui de moyen d'influence capable d'exercer sur les masses une action plus efficace" et, comme le fait également remarquer le St Père, son influence peut s'exercer aussi bien pour l'encouragement au bien que pour l'invitation au mal. Par conséquent la charité et la prudence ordonnent que tous les individus, et spécialement les parents et ceux qui ont la charge d'enfants et d'adolescents, s'enquière de la valeur morale d'un film avant de le voir ou de permettre à ceux dont ils ont la charge de le voir eux-mêmes. L'obligation d'éviter certains films équivaut à celle d'éviter les occasions de péché. La gravité de l'obligation dépendra de la gravité du danger auquel une personne s'expose ou permet aux autres de s'exposer, délibérément ou par négligence.

Pour guider et favoriser la formation de la conscience en cette matière, la Légion de Décence publie tous les 15 jours une classification des films. Ceux-ci sont groupés dans les catégories suivantes :

- A - I Moralement acceptable sans objection pour tous publics.
- A - II Moralement acceptable sans objection pour les adultes.- Les films de cette catégorie ne sont pas admis pour les enfants parce que le discernement et la maturité du jugement sont nécessaires pour les voir dans danger. Est adulte celui à qui les années, l'entraînement et l'expérience ont donné un jugement mûr et sain.
- B Moralement répréhensible, en partie, pour tout public.- De tels films sont inacceptables pour tout le monde, adultes comme enfants. Ils sont ainsi classés parce que un ou plusieurs éléments du film sont en opposition avec les principes chrétiens de la décence et de la morale. Quand un film est classé "B", le motif en est toujours indiqué.- Il est recommandé à tous les catholiques d'éviter de voir de tels films. L'obligation en est grave ou non suivant que l'élément répréhensible du film constitue une occasion de péché proche ou lointain. De plus, l'assistance inconsidérée aux films

"B" par ceux qui ont de l'autorité, tels que les parents, les dirigeants, etc., peut être une cause de scandale pour ceux qui les prennent pour guide et exemple. Enfin, l'assistance à de tels films encourage à en produire d'autres analogues, et par là contribue à abaisser le niveau moral du cinéma. Par conséquent, personne ne doit se considérer comme immunisé contre l'influence nuisible des films "B".

- C Condamné. Les films de cette catégorie sont en opposition totale, par leur thème ou leur présentation, ou par les deux à la fois, avec les principes catholiques de la morale et de la décence. Tous les catholiques doivent s'en écarter.

Classification spéciale.- Parfois le sujet ou la présentation d'un film empêche celui-ci d'être rangé dans une des catégories ci-dessus. Sans être condamnables, ces films, en raison de leur sujet, sont contr'indiqués pour la présentation en salle publique. Des films de ce genre doivent être évités à moins qu'ils ne soient projetés dans des conditions donnant toute garantie.

La valeur morale des films est l'unique souci de la Légion de Décence. Conformité ou non-conformité aux principes chrétiens de la morale et de la décence sont les seules normes de critique. La Légion ne s'inquiète en rien des mérites ou des démérites artistiques, dramatiques ou techniques d'un film.

Si la Légion devait se poser comme une agence par l'intermédiaire de laquelle les films seraient critiqués du point de vue artistique, technique ou récréatif, il en résulterait deux inconvénients sérieux. Tout d'abord, la puissance et l'influence de la Légion seraient considérablement affaiblies, et ensuite, il y aurait confusion parmi ceux qui prendraient une appréciation artistique de la Légion pour une louange ou une approbation. Par exemple, des films comme "Les meilleures années de notre vie", "Gentleman's agreement" et "Le sergent immortel" diffèrent, de l'avis de bien des critiques compétents, de hautes qualités artistiques et spectaculaires; cependant les deux premiers reflètent l'acceptation du divorce, et le dernier glorifie le suicide.

La Légion a pour but d'alerter l'opinion publique au sujet des règles élémentaires de la décence et de la moralité dans les divertissements cinématographiques; d'informer tous les catholiques et tous ceux que la chose intéresse, du grand danger moral que présentent l'écran et les films nuisibles à la vie morale; de stimuler le public à réclamer avec insistance la décence et la moralité des spectacles cinématographiques; et de rappeler l'Industrie du cinéma au sens de ses graves responsabilités.

Au large sens du mot, le personnel de la Légion de Décence comprend théoriquement tous les catholiques des Etats-Unis, car tous sont supposés avoir fait la promesse et s'y conformer. Il comprend également beaucoup de non-catholiques, individus et groupements, intéressés à la décence du cinéma. La Légion est donc forte de nombreux millions de citoyens soucieux de décence, qui s'engagent à l'aider à obtenir le respect de ses règles essentielles, dans cette sphère toute spéciale du divertissement collectif.

Le personnel exécutif de la Légion de Décence est sous le contrôle direct du Comité Episcopal pour le Cinéma, qui comprend LL.EE. Mgrs Scully, président, Albers, McEntegart, Kearney et McGucken. En 1936, l'administration directe des activités de la Légion a été prise en charge par l'Archidiocèse de New York. Le Rev. Patrick J. MASTERSON, prêtre de cet Archidiocèse, est Secrétaire Exécutif de la Légion et le Rev. Thomas F. LITTLE S.F.L., prêtre du Diocèse de Brooklyn, Secrétaire Exécutif assistant. Le personnel du Comité de censure des films est sous la direction de Mrs. James F. LOORAN, présidente du département cinématographique de la Fédération internationale des Alumnae catholiques. Celles-ci, dès avant la naissance de la Légion, s'étaient inquiétées de la moralité du cinéma

et avaient travaillé assiduellement à son amélioration. Le Comité de censure des films comprend soixante membres à New York et vingt-huit à Hollywood.

Un Bureau consultatif composé de prêtres et de laïques apporte aide et conseil en matière de valeur morale des films.

Dans l'ensemble, l'industrie cinématographique a bien collaboré avec ce personnel et lui a accordé une réelle considération, car elle reconnaît la formidable influence de la Légion, faisant pression sur tout producteur ou distributeur cinématographique qui méprise les règles élémentaires de la décence.

L'efficacité de la Légion quant aux films sans objection est mise en évidence par l'analyse suivante :

STATISTIQUES COMPAREES DES FILMS SPECTACULAIRES REVUS ET CLASSIFIES

Classe A-1		Classe A-2		Classe B		Classe C		Classific. spéciale		Totaux
No.	%	NO.	%	No.	%	No	%	No	%	
* A. 780	61	! 380	30	! 98	8	! 13	1	! 0	0	! 1.271
B. 332	62	! 164	31	! 32	6	! 5	1	! 2	,07	! 535
C. 312	54	! 200	55	! 50	9	! 9	1,67	! 2	,33	! 573
D. 271	50	! 210	39	! 47	9	! 10	2	! 1	,18	! 539
E. 267	51,25	! 197	57,81	! 50	9,6	! 7	1,34	! 0	0	! 521
F. 271	51,13	! 202	58,11	! 51	9,62	! 5	0,95	! 1	,19	! 530
G. 229	52,16	! 151	34,40	! 55	12,53	! 4	0,91	! 0	0	! 439
H. 191	44,52	! 184	42,89	! 51	11,89	! 3	0,70	! 0	0	! 429
I. 143	38,1	! 189	50,4	! 43	11,5	! 0	0	! 0	0	! 375
J. 155	39,64	! 176	45,01	! 60	15,35	! 0	0	! 0	0	! 391
K. 195	44,52	! 172	39,09	! 70	15,91	! 3	0,68	! 0	0	! 440

* A. Février 1936 - Novembre 1937	G. Novembre 1942 - Novembre 1945
B. Novembre 1937- Novembre 1938	H. Novembre 1943 - Novembre 1944
C. Novembre 1938- Novembre 1939	I. Novembre 1944 - Novembre 1945
D. Novembre 1939- Novembre 1940	J. Novembre 1945 - Novembre 1946
E. Novembre 1940- Novembre 1941	K. Novembre 1946 - Novembre 1947
F. Novembre 1941- Novembre 1942	

Pour apprécier la valeur morale et la tendance des films, les statistiques seules ne fournissent pas des données définitives et adéquates. Les statistiques doivent être considérées conjointement avec d'autres facteurs, tels que le degré et la quantité des objections opposées aux films classés "B" ou "C". L'évaluation de la situation doit être basée tant sur des considérations qualitatives que quantitatives.